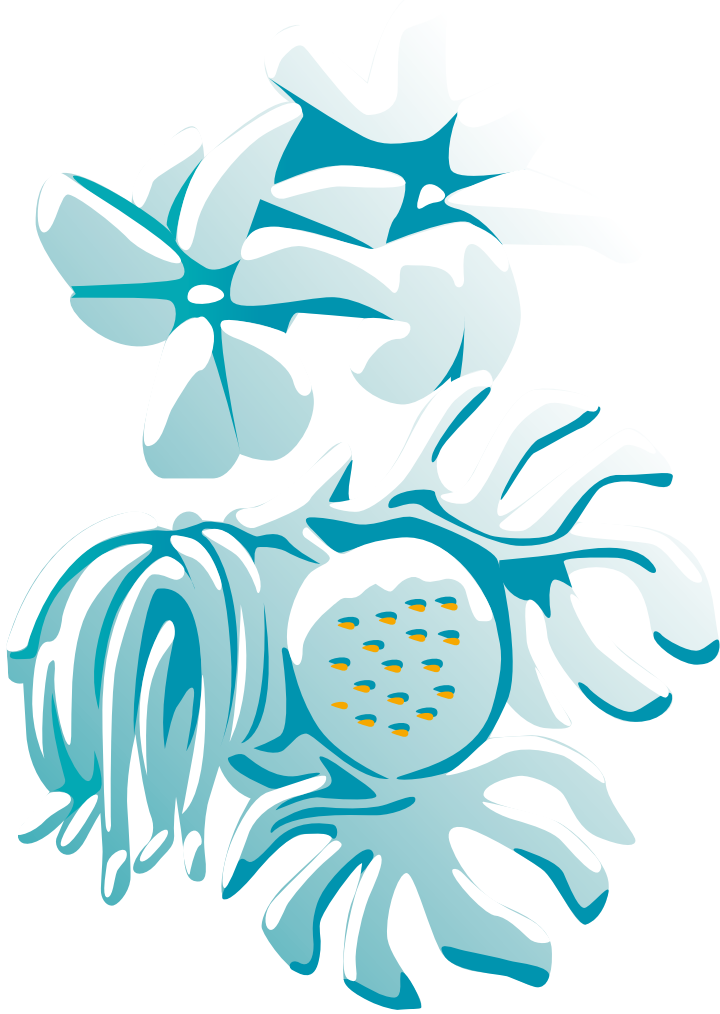




Rapport annuel 2007



INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER



Rapport annuel 2007



**INSTITUT
D'ÉMISSION
D'OUTRE-MER**



Sommaire

Le mot du Directeur Général

Avant-propos : la situation économique des COM

1

P.16 Présentation de l'Institut d'émission d'outre-mer

- 18 Le siège de l'Institut d'émission
- 19 Les agences de l'Institut d'émission
- 20 Le Conseil de surveillance

2

P.22 L'activité et les métiers de l'Institut d'émission d'outre-mer

- 24 Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 25 L'émission de la monnaie fiduciaire
- 28 Les activités grand public
- 32 Les échanges de valeurs
- 34 Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public
- 35 La connaissance des entreprises
- 40 Le coût du crédit aux entreprises
- 43 Les instruments de politique monétaire
- 50 La communication externe



3	P.54 L'évolution monétaire en 2007	
	56 Les actifs financiers des résidents	
	58 Les passifs financiers des résidents	
	62 La masse monétaire et ses contreparties	
4	P.64 Le système bancaire et financier dans les COM	
	66 L'organisation bancaire	
	68 L'activité bancaire	
5	P.70 Annexes	
	71 Liste des publications de l'IEOM	
	72 Coordonnées des établissements de crédit	
	74 Évolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels	

La zone d'intervention de l'Institut d'émission d'outre-mer



Le mot du Directeur Général



Yves Barroux, directeur général de l'IEOM

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) exerce les fonctions de banque centrale dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

L'IEOM assure l'émission des signes monétaires – billets et pièces en francs CFP – propres à sa zone d'intervention et gère la circulation fiduciaire en veillant à sa bonne qualité. Il conduit une politique monétaire dont le but est de favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique grâce à un dispositif de réescompte des crédits aux entreprises et à une modulation du régime des réserves obligatoires qui assurent, sous certaines conditions, un financement à un taux favorable aux petites et moyennes entreprises appartenant à des secteurs économiques prioritaires ou à des zones économiquement défavorisées.

Les autres missions de l'IEOM comportent :

- > en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision bancaire et financière, la surveillance du système bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique,
- > la tenue dans ses livres des comptes du Trésor public et des établissements de crédit locaux,
- > la fourniture de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers,

- > l'établissement de statistiques monétaires ainsi que des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, en collaboration avec la direction de la Balance des paiements de la Banque de France,
- > et, plus généralement, la réalisation d'études économiques et financières.

Un an après la fusion des sièges des deux établissements, les synergies entre l'IEOM et l'IEDOM se sont concrétisées tant au plan fonctionnel (exemple : lancement d'une réflexion commune sur la gestion des risques) qu'à celui des publications (exemples : mise en commun de méthodologies d'études, organisation de séminaires communs).

Ainsi, en 2007, l'activité « Etudes » s'est traduite par la réalisation de différentes publications, qu'il s'agisse de bilans macroéconomiques (exemple : l'économie polynésienne post C.E.P. une dépendance difficile à surmonter - 1995-2003 -) ou de « tableaux de bord » présentant, deux fois par an, pour chaque géographie, les principaux agrégats et indicateurs économiques. Il convient de rappeler que ces travaux d'analyse sont le fruit d'une coopération efficace entre les instituts territoriaux de la statistique et l'IEOM.

L'objectif visant à fournir aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques une information de qualité sera naturellement poursuivi en 2008, l'enrichissement de la connaissance sur le fonctionnement et le développement des économies des collectivités d'outre-mer du Pacifique étant une préoccupation permanente de l'IEOM.

Yves BARROUX

♦ Avant-propos : la situation économique des collectivités d'outre- mer du Pacifique en 2007

L'activité mondiale a été impactée en 2007 par le ralentissement de l'économie américaine, imputable en particulier au déclin du secteur de l'immobilier résidentiel. Les Etats-Unis restent cependant le principal moteur de l'économie mondiale. La croissance du PIB américain est ainsi passée de 2,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007, pour un taux de chômage stabilisé à 4,6 %. L'inflation annuelle a quant à elle baissé de 3,2 % à 2,9 %.

Au Japon, la croissance du PIB s'est élevée à 2,1 % en 2007, après 2,4 % en 2006. La bonne tenue des exportations et des investissements productifs a compensé la faiblesse de la demande des ménages japonais : les investissements en logement sont en baisse, et la progression de la consommation est faible. Les prix sont restés stables, avec une inflation de 0,1 % en 2007 (contre 0,2 % en 2006). Le taux de chômage a diminué de 0,2 point et s'est établi en fin d'année à 3,9 %.

La croissance des pays émergents d'Asie (Chine et Inde) reste vigoureuse. En Chine, la croissance du PIB s'élève à 11,4 % (contre 10,7 % en 2006), ce qui constitue le niveau le plus élevé de progression depuis 1994. Les investissements et la production industrielle ont respectivement augmenté de 24,8 % et de 18,5 % en un an. La hausse des prix se situe à 4,8 %, soit une inflation record sur les onze dernières années. L'excédent commercial chinois, de 178 milliards d'euros, a cru de 47,7 % par rapport à 2006. S'agissant de l'Inde, la croissance du PIB, bien qu'ayant ralenti par rapport à l'année précédente, excède 8,5 %.

Dans la zone euro, le taux de croissance est en léger repli (2,7 %), après une année 2006 particulièrement favorable (2,9 %). Le ralentissement s'est surtout opéré au quatrième trimestre, même s'il est moins visible qu'au Royaume Uni et aux Etats-Unis. Cette faible performance serait le résultat conjugué d'une consommation des ménages atone, d'un ralentissement des exportations dû à l'affaiblissement de la demande extérieure et au raffermissement de l'euro, ainsi que d'un niveau d'investissement limité par le durcissement des conditions de financement moins favorables en raison de la crise financière de l'été. L'inflation européenne est restée stable de 2,2 % en 2006 à 2,1 % en 2007. Le taux de chômage a baissé de 0,8 point en un an pour atteindre 7,4 %.

En France, la croissance a ralenti (1,9 % en 2007 contre 2,2 % en 2006). L'investissement et la consommation ont augmenté respectivement de 3,9 % et de 2,1 % sur l'année. Les échanges extérieurs ont progressé de 2,7 % pour les exportations et de 3,6 % pour les importations, faisant ainsi atteindre au commerce extérieur français un déficit historique de 38,99 milliards d'euros en 2007. L'inflation s'élève à 2,6 %.

En 2007, les indicateurs économiques affichent une poursuite du trend de croissance de l'activité en Nouvelle-Calédonie, dynamisée par la demande intérieure et la flambée des cours du nickel. En Polynésie française, malgré une actualité impactée par de nombreux changements politiques, le bilan annuel apparaîtrait relativement positif,

ACTIVITÉ ET POPULATION	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
PIB/hbts en milliers de F CFP courants ⁽¹⁾	2 735	2 039	NC
Population ⁽²⁾	240 390	259 800	14 944
Superficie (km ²)	18 575	3 600	142,2

(1) Estimations ISEE (2006), ISPF (2004), Métropole : 3 237 milliers de F CFP (INSEE, 2004)

(2) Estimations pour le 1er janvier 2007 de l'ISEE, ISPF, recensement 2003 de STSEE, INSEE

NC : non calculé

avec une augmentation du chiffre d'affaires global des entreprises, corrigé de l'inflation (premières estimations à +3,8% sur les neuf premiers mois contre 3,1% l'année précédente). Cette évolution a été influencée par la croissance de la consommation et l'investissement des ménages.

A Wallis-et-Futuna, la conjoncture reste relativement morose depuis quelques années, suite aux manques de débouchés locaux, et dans un contexte politique particulier (période de deuil consécutive au décès du roi de Wallis en mai 2007). On note toutefois une orientation plus favorable des indicateurs de conjoncture au second semestre 2007.



Détail d'un billet de 5 000 F CFP (verso)

	2005	2006	2007	Var07/06	Var06/05
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION (Mn kWh)					
Nouvelle-Calédonie	336,0	347,0	364,0	4,9%	3,3%
Polynésie française	222,9	227,1	236,6	4,2%	1,9%
Wallis-et-Futuna	11,3	11,1	11,8	6,2%	-1,4%
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ MOYENNE TENSION - (Mn kWh)					
Nouvelle-Calédonie	209,0	219,0	235,0	7,3%	4,8%
Polynésie française	203,7	207,0	214,9	3,8%	1,6%
Wallis-et-Futuna	5,1	5,1	5,1	0,7%	-1,4%
CHIFFRE D'AFFAIRE GLOBAL DÉCLARÉ (Md de F CFP) - CUMUL DES 3 PREMIERS TRIMESTRES					
Polynésie française - F CFP courant	530	561	594	5,9%	5,9%
F CFP constant	522	538	559	3,8%	3,1%

Sources : EEC, ENERCAL, ISEE, ISPF, EDT-Nord, EEWf, STSEE

L'emploi

L'effectif salarié dans les Collectivités d'Outre-mer (COM) du Pacifique continue de progresser, avec notamment en Nouvelle-Calédonie une hausse de 5,6 % à la fin du 3^e trimestre 2007 (contre 5 % en 2006). Parallèlement, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en fin de mois calculé dans ce territoire a reculé de 6,8 % (passant de 7 049 demandeurs en 2006 à 6 572 en 2007), du fait de la croissance de l'activité économique et de la mise en œuvre de grands projets (usines métallurgiques, logements sociaux...).

Suite aux revalorisations des salaires minimum et des allocations familiales au cours de l'année, le niveau des rémunérations a augmenté de 5,1 % et 4,6 % respectivement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.



Polynésie française : Le commerce de la pêche

L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE

NOMBRE DE SALARIÉS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var07/06
Nouvelle-Calédonie	63 237	64 681	67 597	69 964	73 532	78 363*	5,6%
Polynésie française	61 889	63 156	63 385	66 095	68 233	68 849*	2,4%
Wallis-et-Futuna	2 154	2 072	2 143	2 121	2 152	2 227	3,5%

* Données à la fin du 3^e trimestre et variations de septembre 2006 à septembre 2007

A Wallis-et-Futuna, deux salariés sur trois sont des fonctionnaires ou assimilés.

Sources : ISEE, ISPF, CLR-CCPF (y compris personnes non cotisantes à la CLR)

SALAIRE MINIMUM HORAIRE BRUT	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var07/06
Nouvelle-Calédonie	591,72	611,90	618,59	650,89	680,50	715,17	5,1%
Polynésie française	627,13	627,13	739,65	739,65	775,15	810,70	4,6%
Wallis-et-Futuna	414,56	414,56	414,56	434,10	440,70	460,70	4,5%
Métropole	815,00	858,00	908,10	958,20	986,90	1 007,20	2,1%

(en F CFP)

Sources : Direction du travail-JONC, Inspection du travail, ISPF, CLR-CCPF, INSEE

Les prix

La hausse des prix enregistrée depuis la mi-2005 semble avoir été jugulée en 2007, particulièrement en Nouvelle-Calédonie où la moyenne annuelle du niveau général des prix est passée de 2,9 % en 2006 à 0,9 %. Cependant, en glissement annuel, après une période de stabilisation au 1^{er} semestre 2007, l'inflation a connu une accélération sous l'effet notamment de la progression soutenue des prix des produits alimentaires.

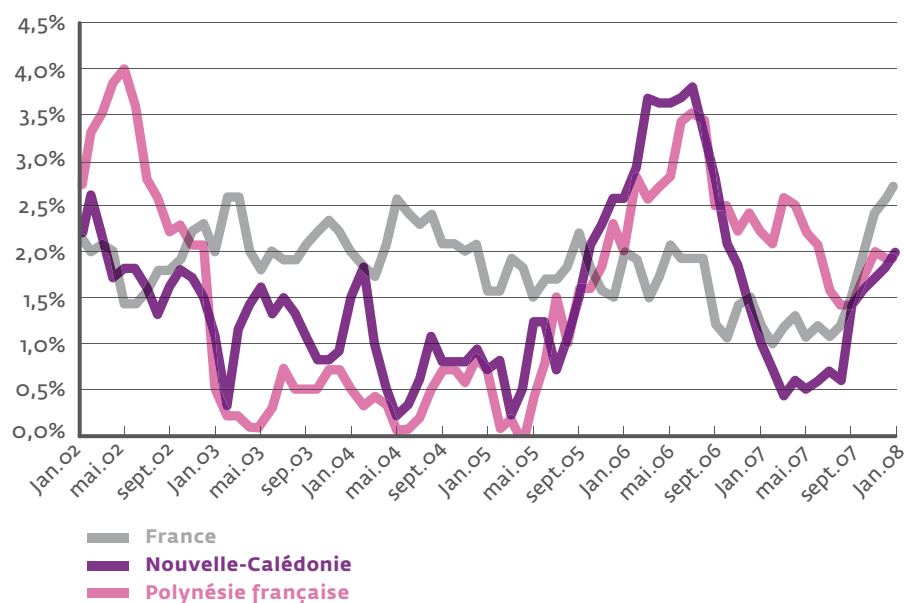
En Polynésie française, le taux annuel moyen d'inflation a atteint près de 2 % en 2007 (contre 2,7 % en 2006). On observe également dans cette collectivité une progression des prix en mars et en fin d'année, dans les secteurs alimentaires et services, tandis que les produits manufacturés marquent une tendance à la baisse sur l'ensemble de l'année.

Wallis-et-Futuna affiche une stabilisation de son niveau d'inflation, au regard des années passées. Un nouvel indice de prix et une révision des pondérations doivent être mis en place à la suite des résultats de l'enquête sur le budget des familles.



Nouvelle-Calédonie, Nouméa : Construction de logements, « Coteau des oliviers »

ÉVOLUTION DE LA VARIATION DE L'INDICE DES PRIX
(en glissement annuel)



TAUX D'INFLATION*	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nouvelle-Calédonie	1,5%	1,0%	0,9%	2,6%	1,4%	1,8%
Polynésie française	2,0%	0,7%	0,8%	2,3%	2,4%	1,9%
Wallis-et-Futuna	2,7%	1,5%	1,8%	2,5%	2,5%	0,4%
France	2,3%	2,2%	2,1%	1,5%	1,5%	2,6%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF, STSEE

* Variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre

La masse monétaire

En 2007, la masse monétaire (M3) continue de croître rapidement, à un rythme en moyenne plus élevé qu'en 2005 et 2006. Cette croissance s'explique par la progression des dépôts à terme. Au dernier trimestre, le rythme s'est légèrement infléchi suite à une progression moindre de l'agrégat étroit M1 (en particulier des dépôts à vue).

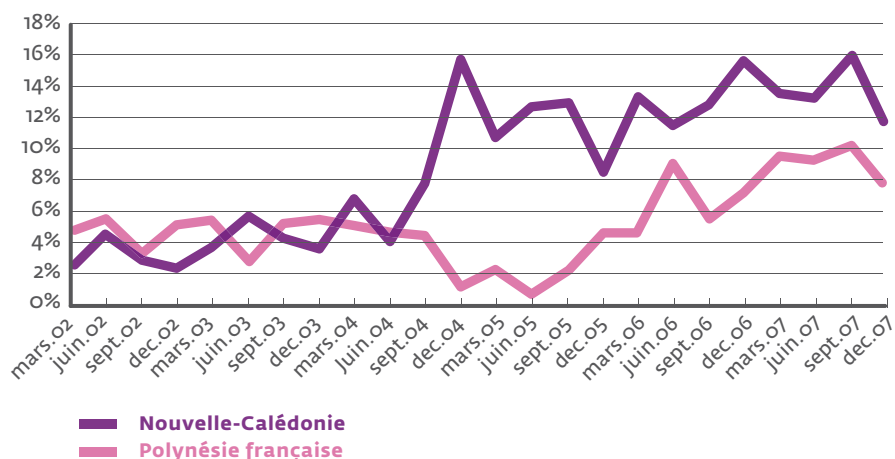
En Nouvelle-Calédonie, M3 a augmenté en moyenne de 13,7% en 2007 (contre 13,4% et 11% les deux années précédentes).

En Polynésie française, la croissance apparaît moins prononcée mais le taux de progression est plus rapide (avec respectivement +9,1%, +6,6% et +2% en moyenne sur les trois dernières années).



Billet de 10 000 F CFP (recto)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DE LA MASSE MONÉTAIRE
(en glissement annuel) Source : IEOM



Le commerce extérieur

Contrairement aux années passées, le solde des échanges s'est nettement amélioré en Nouvelle-Calédonie, du fait de la croissance plus marquée des exportations en valeur (provenant de l'appréciation des cours du nickel). Le nickel représente en effet plus de 90% des exportations totales. Le taux de couverture des importations par les exportations a ainsi atteint son niveau le plus élevé depuis plus de 13 ans, malgré la progression importante des importations (+21,5%) en relation avec les projets métallurgiques locaux.

En revanche, le déficit commercial polynésien enregistre une légère dégradation du fait du recul des exportations de noni et de perles. Le taux de couverture atteint ainsi 10,4% en 2007 contre 12% en 2006.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var07/06
IMPORTATIONS							
Nouvelle-Calédonie	127 178	163 869	156 767	170 692	200 841	244 105	21,5%
Polynésie française	160 145	167 615	142 046	163 613	155 344	160 630	3,4%
Wallis-et-Futuna	4 635	4 311	7 117	4 778	4 980	5 370	7,8%
EXPORTATIONS							
Nouvelle-Calédonie	62 414	82 757	98 860	104 047	128 056	178 754	39,6%
Polynésie française	21 075	16 487	17 736	20 169	18 652	16 719	-10,4%
Wallis-et-Futuna	NS	NS	NS	12	12	0	-100,0%
TAUX DE COUVERTURE (%)							
Nouvelle-Calédonie	49,1%	50,5%	63,1%	61,0%	63,8%	73,2%	9,4 pts
Polynésie française	13,2%	9,8%	12,5%	12,3%	12,0%	10,4%	-1,6 pt
Wallis-et-Futuna	NS	NS	NS	0,2%	0,2%	0,0%	-0,2 pt

En millions de F CFP

NS : non significatif

Sources : Services des douanes, ISPF



Nouvelle-Calédonie, îles Loyauté : Tressage

La demande intérieure

La consommation et l'investissement des ménages ont été plus dynamiques cette année en Polynésie française, au regard du nombre de véhicules de tourisme neufs immatriculés (passant de 4 601 à 5 115 véhicules sur la période), et de la progression des encours totaux des crédits à la consommation (+9%). En Nouvelle-Calédonie, les indicateurs de consommation continuent d'être orientés à la hausse. L'investissement immobilier des ménages enregistre également une croissance de 12,4%, favorisée par des conditions du crédit encore avantageuses.

Toutefois, les indicateurs de vulnérabilité de la trésorerie des ménages se sont détériorés par rapport à l'année précédente. Les décisions de retrait de cartes bancaires, les personnes physiques en interdiction bancaire, ainsi que les incidents de paiement sur chèques ont progressé respectivement en Nouvelle-Calédonie de 23,6%, 7%, et 1,4% contre 55,1%, 9,1%, et 18,2% en Polynésie française. A Wallis-et-Futuna, les immatriculations de véhicules ont fortement augmenté suite aux ventes essentiellement réalisées sur Wallis. Le produit des taxes intérieures de consommation progresse de 1,3% en 2007 contre un recul de 3,7% en 2006.

Les entreprises calédoniennes ont continué d'investir massivement dans les biens d'équipement, en relation avec la mise en place des projets, en particulier le chantier de Goro Nickel. Ainsi, les importations et l'encours des crédits à fin décembre dédiés à ces biens, enregistrent une progression cette année de 21,2% et 22,6% (contre respectivement +31% et 17% l'année passée). En revanche, les indicateurs de vulnérabilité ont évolué défavorablement avec +45,7% de redressements, +30,1% de liquidations judiciaires et +11,5% de personnes morales en interdits bancaires.

En Polynésie française, l'investissement des entreprises a bénéficié d'un effet de rattrapage après une année 2006 plutôt en retrait. Grâce notamment à la reprise de la commande publique, confirmée par la progression des dépenses engagées par la Direction de l'équipement (+43% en 2007 contre -11% en 2006), les importations et les encours de crédit toutes zones concernant les biens d'équipement ont augmenté respectivement de 2,6% (contre un recul de 9% enregistré l'année passée) et de 9,6%.

CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT DES MÉNAGES

CONSOMMATION 2007/2006	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
Immatriculations des véhicules de tourisme neufs	6,4%	11,2%	40,8%
Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) ⁽¹⁾	4,4%	9,0%	11,0%
Importations de biens de consommation en valeur ⁽²⁾	2,9%	3,1%	1,3% ⁽¹⁾
Encours totaux des crédits à l'habitat des particuliers (zone et hors zone)	12,4%	9,8%	-17,1%

(1) Encours totaux des crédits à la consommation (zone et hors zone) à fin décembre = crédit trésorerie particuliers + Comptes ordinaires débiteurs particuliers + crédit bail particuliers

(2) Importations de biens de consommation = somme des importations des biens consommés au sens large (biens alimentaires, boissons, tabac, habillement, chaussures, équipement ménager...), hors automobile

Sources : IEOM, ISEE, ISPF, DIMENC, Service territorial des transports terrestres, Service des contributions diverses, BWF, Services des douanes et affaires maritimes, Direction régionale des Douanes

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

VARIATIONS 2007/2006	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
Importations des biens d'équipement (en Mn F CFP) ⁽¹⁾	21,2%	2,6%	ND
Immatriculations des véhicules utilitaires neufs	16,9%	-8,3%	160,9%
Encours totaux des crédits à l'équipement des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels (zone et hors zone) en Mn F CFP	22,6%	9,6%	53,2%

(1) Polynésie : corrigées des achats d'Airbus

ND : non disponible

Sources : Direction régionale des Douanes, DIMENC, ISPF, Service territorial des transports terrestres, IEOM

Les tendances sectorielles dans chaque collectivité

Nouvelle-Calédonie

La production de minerai a augmenté de 21% en volume en 2007, alors que celle du métal a reculé de 4,1% suite notamment à des problèmes techniques et aux impacts des conflits sociaux sur les sites miniers à la fin de l'année 2006. Plus de la moitié des 7,5 millions de tonnes humides de minerai produites a ainsi été exportée. En valeur FAB, les exportations de minerai ont été multipliées par près de 2,4 alors que celles de produits métallurgiques ont crû de 26%, suite au niveau historiquement élevé du cours moyen du nickel au London Metal Exchange (+53% sur un an, atteignant 16,88\$ la livre).

L'activité du secteur du BTP est restée soutenue, dynamisée à la fois par la demande publique et privée (logements sociaux, chantier métallurgique de l'usine sud Goro Nickel). La consommation totale de ciment a ainsi augmenté de 2,4%, alimentée notamment par les importations qui ont progressé du fait de l'ouverture d'un quota de 15 000 tonnes, suite à la grève à la société HOLCIM (unique producteur de l'île) fin septembre 2007. Les ventes locales de ciment ont ainsi reculé de 5,4% sur l'année.

Le secteur aquacole a connu une année particulièrement difficile, enregistrant une baisse des exportations en valeur et en volume de respectivement 29,9% et 26,8% par rapport à 2006. La valeur des exportations a atteint son plus bas niveau (1 527 millions de F CFP) depuis 1998. Suite à la fermeture d'une éclosérie ainsi qu'à la surmortalité importante des post larves en 2006, le déficit d'approvisionnement pour les fermes et le décalage dans le cycle d'élevage des crevettes a entraîné une baisse importante des quantités produites.

NOUVELLE-CALÉDONIE - TENDANCES SECTORIELLES

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06
Exportations de minerai de nickel (en Mn de F CFP)	9 544	15 793	15 911	18 531	44 004	137,5%
Exportations métallurgiques de nickel (en Mn de F CFP)	65 893	74 157	78 221	101 821	128 168	25,9%
Exportations de crevettes congelées (en Mn de F CFP)	1 771	2 235	2 372	2 177	1 527	-29,9%
Consommation de ciment (en tonnes)	103 020	115 287	123 117	133 662	136 930	2,4%
Nombre de touristes de séjour ⁽¹⁾	101 983	99 515	100 651	100 491	103 363	2,9%

(1) Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme)

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE

Au regard du niveau de production établi en 2007, la situation de la filière bovine reste relativement critique, avec 3 130 tonnes contre 4 042 en 2004. Bien que l'on note une progression de 4,6% par rapport à 2006, la production locale représenterait moins de 70% de la consommation contre plus de 90% en 2004.

Le nombre de touristes ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie stagne aux alentours de 100 000 personnes. La part des touristes australiens et néo-zélandais progresse (+10,7% et +36,7%), en particulier pour le tourisme d'affaires, compensant la baisse de 10,3% des touristes japonais. La durée moyenne de séjour s'est allongée, passant de 16,2 jours en 2004 à 19,6 jours en 2007.



Nouvelle-Calédonie : Mine de Kopeto

Polynésie française

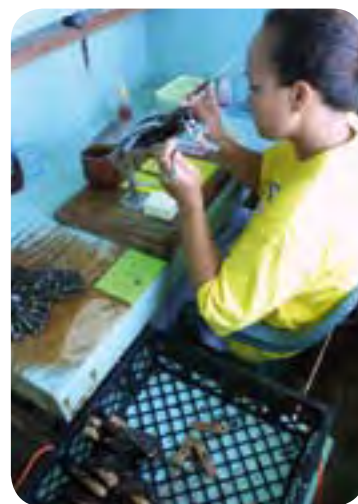
Le secteur primaire a connu des résultats mitigés en 2007. D'une part, la production de coprah a diminué de 6,4% en volume, et les revenus de la perle ont affiché un recul de 3,5%. En volume, les exportations de perles brutes sont en hausse de 1,3% (7,8 tonnes contre 7,7 en 2006), traduisant un repli de 4,7% du prix moyen au gramme qui est passé de 1 440 F CFP à 1 372 F CFP. Par ailleurs, les autres produits destinés à l'exportation ont progressé de 20% en tonnage pour la vanille (atteignant 11 tonnes) et 35% pour la pêche (858 tonnes). Globalement, le chiffre d'affaires estimé du secteur agricole sur les neuf premiers mois, affiche une progression de 10% à prix courants (contre un recul de 4% l'année passée).

Les exportations agro-alimentaires ont reculé pour leur part de 15,2% en volume et 9,6% en valeur, suite au déclin des ventes de noni, alors que le monoi enregistre une hausse de 34% sur un an (+36% en volume).

La conjoncture du BTP a été stimulée par le dynamisme des dépenses publiques. Les dépenses liquidées relatives à la Direction de l'équipement ont cru de 37% (11,1 milliards F CFP en 2007 contre 8,1 en 2006). Le chiffre d'affaires du secteur de la construction a ainsi augmenté de 4% en valeur selon les premières estimations (contre 1% l'année passée). Les importations de ciment ont progressé de 9,2% en volume.

Le commerce enregistre de bonnes performances en 2007, en particulier pour le commerce de détail, suite à la progression du pouvoir d'achat. Le chiffre d'affaires global déclaré sur les trois trimestres se chiffre en hausse de 5% en nominal (4% en 2006).

Après les résultats encourageants obtenus en 2006, l'activité du secteur du tourisme se serait ralentie. En effet, la fréquentation touristique a diminué de 1,5%, avec 218 241 touristes en 2007, contre 221 549 l'année précédente, suite au recul de 9,4% de la part occupée par les visiteurs en provenance des Etats-Unis (compte tenu de l'orientation défavorable du change). Cette tendance est corroborée par l'évolution estimée du chiffre d'affaires du secteur « hôtels et restaurants » (+6% à prix courants contre +16% en 2006), ainsi que par le repli du taux moyen de remplissage des chambres de l'hôtellerie classée (60% en 2007 contre 66,4% en 2006), imputable en partie à la croissance de la capacité réceptive.



Polynésie française : Perliculture

POLYNÉSIE FRANÇAISE - TENDANCES SECTORIELLES

	2003	2004	2005	2006	2007	Var07/06
Exportations de perles brutes (en millions de F CFP)	10 194	10 970	12 488	11 061	10 677	-3,5%
Exportations de noni (purée et jus) (en Mn de F CFP)	935	1 298	1 424	1 161	751	-35,3%
Exportations de poissons et crustacés (en Mn de F CFP)	656	393	427	416	488	17,3%
Importations de ciment (en milliers de tonnes)	140 012	143 302	131 020	130 255	142 200	9,2%
Nombre de touristes de séjour ⁽¹⁾	212 767	211 893	208 067	221 549	218 241	-1,5%

(1) Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme)

Sources : Service des contributions, ISPF, Direction régionale des Douanes

Wallis-et-Futuna

Wallis-et-Futuna n'accueille pas d'activités économiques notables en dehors du commerce et des services. Les services non marchands, en particulier l'éducation et la santé, restent majoritaires, représentant près d'un tiers de l'emploi salarié total (soit environ 760 agents).

Le nombre total d'entreprises patentées, tous secteurs confondus, s'établit à 384 entreprises au 30 septembre 2007 contre 360 entreprises au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 6,7% en neuf mois (avec +14,1% pour le secteur des services).

Selon les enquêtes de conjoncture de l'IEOM, les entreprises des secteurs du commerce, des services et du BTP ont fait état de difficultés de gestion de trésorerie relatives aux délais de paiement et à l'alourdissement des charges d'exploitation.

Les produits alimentaires représentent près du tiers des importations totales. Ces derniers ont augmenté de 15,5% en valeur sur l'année.

La progression du trafic aérien s'est poursuivie au cours de l'année 2007. La fréquence des vols internationaux (268 vols) ainsi que le nombre de passagers internationaux (26 108 contre 23 116 en 2006) ont enregistré des hausses respectives de 14,5% et 12,9%. Le coût élevé des transports, consécutif à l'éloignement de ce territoire et à l'étroitesse du marché, est resté pénalisant pour le développement économique.

En l'absence de dynamisme économique local, les transferts publics de la métropole restent déterminants. Les interventions de l'Etat se sont élevées à 11 540 millions de F CFP en 2007, contre 11 230 millions de F CFP un an auparavant, soit une progression de près de 3%. Les salaires ont représenté 51 % du total, soit 5 888 millions de F CFP. Cette augmentation des dépenses de l'Etat s'explique principalement par la progression de 15,9% du budget de l'agence de santé mais également par l'augmentation de 4,9% du budget de l'éducation nationale, qui représente à lui seul la moitié des dépenses de l'Etat sur ce territoire.

WALLIS-ET-FUTUNA - TENDANCES SECTORIELLES

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 07/06
Effectifs salariés inscrits dans le BTP ⁽¹⁾	72	85	79	55	85	54,5%
Effectifs salariés inscrits dans le commerce ⁽¹⁾	163	212	202	241	281	16,6%
Effectifs salariés inscrits dans les services marchands ⁽¹⁾	151	169	164	188	162	-13,8%
Trafic maritime (nb de touchées de navires de commerce)	47	42	39	45	26	-42,2%
Transferts publics de l'Etat (en Mn de F CFP)	8,7	10,5	10,2	11,2	11,5	2,7%

(1) Effectifs du secteur privé déclarés à la Caisse Locale de Retraites

Sources : CLR-CCPF, Service des douanes et des affaires maritimes, Trésor public



Wallis : Habitat traditionnel (juillet 2007)

CHAPITRE

1

Présentation de l'Institut d'émission d'outre-mer

Créé en 1966, l'Institut d'émission d'outre-mer assure le rôle de banque centrale pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Pour mener à bien ses missions, il dispose d'un siège social à Paris et de trois agences dans le Pacifique.



Sommaire

- 18 Le siège de l'Institut d'émission
- 19 Les agences de l'Institut d'émission
- 20 Le Conseil de surveillance

Le siège de l'Institut d'émission

Depuis le 1^{er} septembre 2006 les services des sièges de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) sont regroupés au sein d'une même structure. L'IEOM supporte une quote-part des dépenses de fonctionnement de cette entité.

L'effectif du siège des deux Instituts d'émission s'élevait au 31 décembre 2007 à 84 agents.

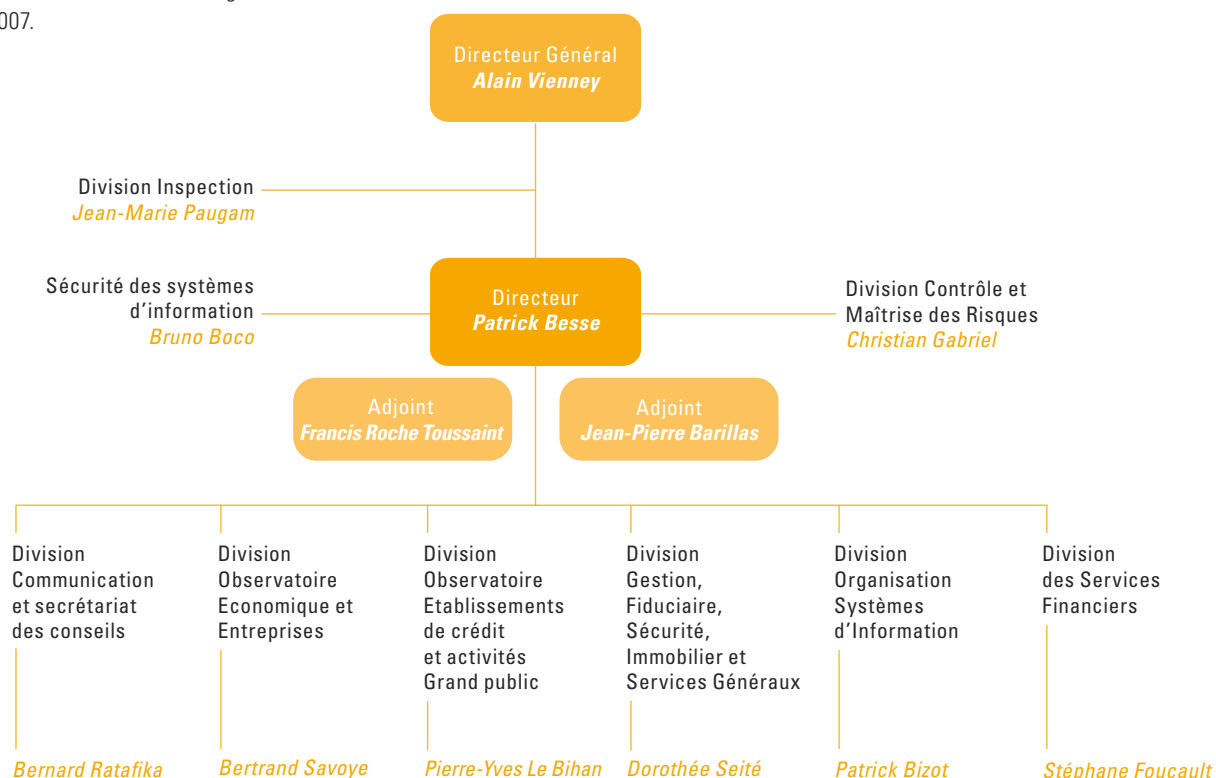
Le décret n° 2006-1504 du 4 décembre 2006 a modifié les articles de la partie réglementaire du code monétaire et financier relatifs au statut de

l'IEOM et notamment a défini une nouvelle modalité de désignation de son directeur général qui est désormais nommé par le président du conseil de surveillance pour une durée de trois ans renouvelable. Le gouverneur de la Banque de France a désigné le 5 décembre 2006 M. Alain Vienney comme directeur général de l'IEOM.

Ce dernier a été remplacé, à son départ à la retraite par M. Yves Barroux, précédemment secrétaire général de la Banque de France (décision du gouverneur de la Banque de France en date du 3 mars 2008).

ORGANIGRAMME DU SIÈGE DES DEUX INSTITUTS D'ÉMISSION

L'organigramme présentant les services du siège des deux Instituts d'émission est celui en vigueur au 31 décembre 2007.



♦ Les agences de l'Institut d'émission

L'Institut d'émission dispose de trois agences dans le Pacifique.

Les trois agences de l'Institut d'émission d'outre-mer sont installées à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à Papeete (Polynésie française) et à Mata'Utu (Wallis-et-Futuna).

Dans l'ensemble des agences de l'IEOM, le personnel est composé à la fois d'agents recrutés localement, non soumis à mobilité, et d'agents soumis à mobilité mis à disposition par l'Agence française de développement (AFD).

Le tableau ci-contre indique, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, l'effectif de ces deux catégories de personnel dans les différentes agences de l'IEOM.

Deux agences ont enregistré une légère baisse de leurs effectifs en 2007.

EFFECTIF DES AGENCES	Nouvelle-Calédonie ⁽¹⁾		Polynésie française ⁽²⁾		Wallis-et-Futuna ^{(1) (3)}		Total agences	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Agents								
soumis à mobilité	4	5	4	4	1	1	9	10
non soumis à mobilité	30	29	28	26	8	7	66	62
TOTAL	34	34	32	30	9	8	75	72

(1) L'agence compte également un volontaire civil à l'aide technique

(2) l'agence compte également deux CDD

(3) l'agence compte également un CDD

Les comités consultatifs d'agence (CCA)

Les comités consultatifs d'agence réunissent des personnalités représentatives des principaux secteurs d'activité.

Il existe, auprès des agences de Nouméa et de Papeete, un comité consultatif constitué de personnalités représentatives des secteurs d'activité significatifs de chaque collectivité.

Ces comités se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils permettent également de relayer, auprès des milieux professionnels, la politique menée par l'Institut d'émission.

MEMBRES DU CCA

PAPEETE	
Commerce automobile - Aquaculture	M. Paul Yeou Chichong
Agriculture - Élevage	M. Brice Coppenrath
BTP Promotion immobilière	M. Bernard Gallois
Grande distribution	M. Hugues Etienne
Tourisme	M. Richard Bailey
Pêche	M. Henri Butscher
Perliculture	Mme Aline Baldassari-Bernard
Transport - Tourisme	M. Christian Vernaudo
NOUMÉA	
Agriculture	M. Patrice Muller
Aquaculture	M. Edouard Klotz
Artisanat	Mme Erika Millo-Rombaut
BTP	M. André Desplat
Commerce et grande distribution	M. Benoît Bougrier
Élevage et grandes cultures	M. Carol Roy
Hôtellerie et tourisme	M. Patrick Moisan
Industrie de transformation	M. Denis Etournaud
Mines et métallurgie	M. Pierre Alla

♦ Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance fixe les conditions des opérations de l'Institut d'émission.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni à Paris, deux fois au cours de l'année 2007 : le 16 mai et le 13 novembre.

Comme chaque année, les Censeurs ont participé aux travaux du Conseil et ont contrôlé les comptes de l'IEOM conformément à l'article 15 des statuts. Au cours de l'exercice, les modifications suivantes ont été apportées à la composition du Conseil :

-> Par arrêté du 12 avril 2007, M. Teva Rohfritsch, Ministre de l'économie, de l'emploi et du dialogue social, chargé de l'énergie, a été nommé membre titulaire représentant la Polynésie française, en remplacement de M. Jacqui Drollet. Mme Armelle Merceron, Ministre des finances et de la fonction publique, a été nommée membre suppléant représentant la Polynésie française, en remplacement de M. Gilles Tefaatau.

-> Par décision du Directeur général du Trésor, du 17 Juillet 2007, M. Hervé de Villeroché, sous-directeur « banques et financements d'intérêt général » à la Direction du Trésor, a été nommé représentant du Directeur Général du Trésor, en remplacement de Mme Marie-Anne Barbat-Layani.

-> Par scrutin du 19 octobre 2007, Mme Maréva Van Bastolaer, a été élue en tant que membre titulaire représentant le personnel de l'Institut d'émission, en remplacement de M. Daniel Zatroto. Mme Christine Feraud a été élue en tant que suppléante en remplacement de Mme Christine Tehepuarii.



Billet de 10 000 F CFP (verso)



Pièce de 10 F CFP de Polynésie française
Pièce de 2 F CFP de Nouvelle-Calédonie
Pièce de 20 F CFP de Nouvelle-Calédonie

Les trois tutelles de l'IEOM sont :

- > la Banque de France
- > le Ministère de l'Économie et des finances
- > le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer.

La composition du Conseil de surveillance au 31 décembre 2007

Le Gouverneur de la Banque de France
ou son représentant :

- > M. Jean-Pierre Landau, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Président

Le Directeur du Trésor ou son représentant :

- > M. Hervé de Villeroché, sous-directeur « banques et financements d'intérêt général » à la Direction du Trésor

Un représentant du Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie :

- > M. Laurent Alégret, Chef du bureau DOM-TOM à la Direction générale du Trésor (suppléant : M. Rodolphe Lelté)

Deux représentants du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer :

- > M. Philippe Leyssene, Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (suppléant : M. Pierre Brunhes)
- > Mme Annie Iasnogorodski, Chef du département des Affaires économiques au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (suppléant : M. Tho Vo Thanh)

Un représentant de la Banque de France :

- > Poste non pourvu depuis le départ à la retraite de M. Jean-Claude Thibeault, Directeur général honoraire du personnel de la Banque de France
- Trois personnalités représentant les collectivités d'outre-mer :
- > Nouvelle-Calédonie : M. Alain Descombels, gérant de société

- > Polynésie française : M. Teva Rohfritsch, Ministre de l'Economie de la Polynésie française (suppléante : Mme Armelle Merceron)
- > Wallis-et-Futuna : M. Victor Brial, Président de l'Assemblée territoriale (suppléant : M. Patalione Kanimoa)

Un représentant du personnel de l'Institut d'émission :

- > Mme Maréva Van Bastolaer (suppléante : Mme Christine Feraud)

Le collège des Censeurs

- > M. Alain Armand, Contrôleur général de la Banque de France
- > M. Daniel Besson, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence française de développement

La direction générale

- > M. Alain Vienney, Directeur général
- > M. Patrick Besse, Directeur

Le Commissaire aux comptes

Depuis l'exercice 2000, les comptes de l'Institut d'émission d'outre-mer sont vérifiés et certifiés par le Cabinet Mazars & Guérard.

CHAPITRE

2



L'activité et les métiers de l'Institut d'émission d'outre-mer

Banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut d'émission d'outre-mer en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

Par la politique monétaire qu'il met en œuvre, il est un acteur important du développement économique et social de ces collectivités.





Sommaire

- 24 Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique
- 25 L'émission de la monnaie fiduciaire
- 28 Les activités grand public
- 32 Les échanges de valeurs
- 34 Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public
- 35 La connaissance des entreprises
- 40 Le coût du crédit aux entreprises
- 43 Les instruments de politique monétaire
- 50 La communication externe

♦ Le rôle de l'IEOM dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique

-> L'Institut d'émission assure l'émission monétaire par la mise en circulation et l'optimisation du volume et de la qualité des signes monétaires propres à sa zone d'intervention (franc CFP),

-> il participe à la surveillance du système bancaire, en collaboration étroite avec les autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Secrétariat général de la Commission bancaire, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Autorité des marchés financiers...),

-> il est chargé de l'établissement des statistiques monétaires et du suivi des établissements de crédit, propres à sa zone d'intervention,

-> il établit, en collaboration avec la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : collecte des données, élaboration et publication des statistiques sur la balance des paiements sous double timbre IEOM/Banque de France,

-> il tient dans ses livres les comptes du Trésor Public et des établissements de crédit locaux,

-> il apporte un certain nombre de services à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers :

- cotation des entreprises,
- gestion de la Centrale des bilans,
- centralisation des risques bancaires et des arriérés sociaux,
- recensement des impayés sur effets de commerce,
- organisation et surveillance des moyens de paiement,
- exercice du droit d'accès aux fichiers des incidents de paiements, des comptes d'outre-mer...

-> il conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique :

- refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées,
- modulation du régime des réserves obligatoires,

-> il joue un rôle d'observatoire économique : réalisation et publication périodique d'enquêtes et d'études (rapports annuels du siège et des agences, bulletins trimestriels de conjoncture, lettres mensuelles, notes de l'Institut d'émission, études sectorielles, rapports annuels de la Balance des paiements...) et participation aux travaux CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) en partenariat avec les Instituts statistiques locaux et l'Agence Française de Développement.

-> il assure, en Nouvelle-Calédonie, le secrétariat de la Commission de traitement des situations de surendettement ; en effet, le législateur a étendu, par ordonnance du 23 août 2004, les dispositions relatives au surendettement des particuliers aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique, ainsi que dans la collectivité départementale de Mayotte. Entré en vigueur au 1^{er} avril 2007, ce dispositif prévoit notamment le traitement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie. Les textes portant sur la création de la Commission (liste des membres) et sur les adaptations réglementaires nécessaires ont été respectivement publiés les 21 et 23 mars 2007.

L'Institut d'émission d'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966.

Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 03 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n° 2006-1504 du 4 décembre 2006.

La connaissance approfondie de la personnalité et des réalités humaines, économiques et financières de sa zone d'intervention, permet à l'Institut d'émission d'outre-mer d'apporter à l'ensemble des décideurs et aux pouvoirs publics, informations, appui et conseil, au service du développement économique et social des collectivités d'outre-mer du Pacifique.



Pièce de 20 F CFP de Polynésie française

♦ L'émission de la monnaie fiduciaire

L'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en francs CFP, monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Le privilège de l'émission monétaire, exercé depuis 1888 par la Banque de l'Indochine, a été confié à l'Institut d'émission d'outre-mer depuis le 1^{er} avril 1967.

Le privilège d'émission fait obligation à l'Institut d'émission de satisfaire les besoins en numéraire des collectivités de son ressort, mais aussi d'assurer la qualité physique de la circulation fiduciaire par le tri des billets et des pièces versés par les banques afin d'éliminer les coupures en mauvais état.

Les billets de l'Institut d'émission sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par la Monnaie de Paris dans ses ateliers de Pessac.

La création du franc CFP résulte de circonstances historiques. En raison notamment de l'installation de bases américaines dans les collectivités françaises du Pacifique pendant la deuxième guerre mondiale, le dollar américain a circulé concurremment avec le franc métropolitain, qui servait d'unité monétaire. Aussi, lors de la dévaluation du franc par rapport au dollar US, intervenue le 25 décembre 1945, la monnaie circulant dans les collectivités du Pacifique, est devenue le franc CFP (Change Franc Pacifique), tout en conservant la parité qu'elle avait avec le dollar, soit 49,6 F CFP pour 1 \$ US. De ce fait, le franc CFP s'est trouvé avoir une parité de 2,40 anciens francs métropolitains. La parité de 1 dollar US = 49,6 XPF⁽¹⁾ a été maintenue lors des dévaluations ultérieures du franc français. La parité du franc CFP par rapport à ce dernier a évolué ainsi depuis l'origine :

26 janvier 1948	100 F CFP = 432 francs
18 octobre 1948	100 F CFP = 531 francs
27 avril 1949	100 F CFP = 548 francs
20 septembre 1949	100 F CFP = 550 francs

(5,50 F avec le passage au nouveau franc le 1^{er} janvier 1960)

A partir de cette date, la parité du F CFP est restée fixe avec le franc français et a donc suivi très exactement les variations du taux de change du franc français, par rapport aux devises étrangères, à l'occasion de chacune des modifications de celui-ci.

Parité F CFP/Euros

Par un décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998, le gouvernement français a décidé que la parité du franc CFP serait exprimée en euros à compter du 1^{er} janvier 1999 dans un rapport de :

1 000 F CFP = 8,38 €



Billet de 1 000 F CFP (verso)

(1) Dénomination internationale du franc CFP (eXchange Pacific Franc)

Les billets

Au 31 décembre 2007, l'encours cumulé des émissions nettes de billets pour l'ensemble de la zone franc CFP (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) s'élevait à 36 275 millions de F CFP (équivalant à 303,9 millions d'euros) contre 33 285 millions de F CFP (278,9 millions d'euros) au 31 décembre 2006, soit une progression de 9 % sur un an.

Les mouvements aux guichets ont porté sur 82 603 milliers de billets versés et prélevés en 2007 contre 71 417 milliers de billets versés et prélevés en 2006, soit une progression globale de 15,7 %.

La répartition entre agences des flux de versements et prélèvements enregistrés aux guichets est restée quasiment identique d'une année sur l'autre, à savoir dans l'ordre : Papeete (51 %), Nouméa (48 %) puis Mata-Utu (1 %).

En 2007, près de 41 millions de billets ont été soumis au tri, en hausse de 15,9 % par rapport à 2006.

Parmi ceux-ci, 32,7 millions de billets (22,1 % sur un an), considérés comme « valides », ont été récupérés à l'issue du tri pour être remis en circulation.

Le taux moyen de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'est établi en 2007 à 80,7 % contre 76,5 % l'année précédente, soit une augmentation de 4,2 points sur un an. Dans le détail, les taux de récupération observés à fin 2007 pour chaque coupure étaient les suivants :

-> 10 000 F CFP : 93,5 % -> 1 000 F CFP : 72,6 %
-> 5 000 F CFP : 90,4 % -> 500 F CFP : 46,3 %

TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COUPURES

Billets de :	2005	2006	2007
10 000 XPF	91 %	91 %	93 %
5 000 XPF	88 %	87 %	90 %
1 000 XPF	70 %	67 %	73 %
500 XPF	39 %	41 %	46 %

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des billets d'une valeur faciale de :

-> 10 000 F CFP -> 1 000 F CFP
-> 5 000 F CFP -> 500 F CFP

VARIATION DE LA VALEUR DES BILLETS EN CIRCULATION

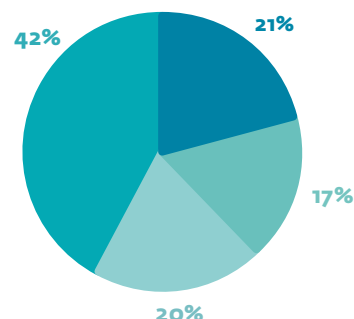
Années	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
2002	+ 0,3 %	+ 4,6 %	+ 25,3 %
2003	+ 4,3 %	+ 10,0 %	+ 45,7 %
2004	+ 3,9 %	+ 2,3 %	+ 4,7 %
2005	+ 0,8 %	+ 11,7 %	+ 7,7 %
2006	+ 9,7 %	+ 15,4 %	+ 13,2 %
2007	+ 11,9 %	+ 6,4 %	+ 8,7 %

FLUX NETS DE BILLETS (en millions de XPF)

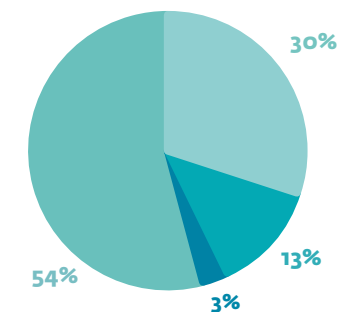
Années	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna
2002	35	548	257
2003	529	302	125
2004	499	292	66
2005	108	1 521	112
2006	1 302	2 238	208
2007	1 756	1 078	156

PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31/12/2007

EN NOMBRE DE COUPURES



EN VALEUR



10 000 XPF
5 000 XPF
1 000 XPF
500 XPF

LES MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS (nombre en milliers)

Billets de :	Versements			Prélèvements		
	2006	2007	% Var.	2006	2007	% Var.
10 000 XPF	7 170	8 011	11,73 %	7 377	8 166	10,70 %
5 000 XPF	11 781	12 755	8,27 %	12 007	12 955	7,90 %
1 000 XPF	13 770	17 617	27,94 %	14 234	18 012	26,54 %
500 XPF	2 458	2 502	1,77 %	2 619	2 585	-1,30 %
Total général	35 179	40 884	16,2 %	36 238	41 719	15,13 %

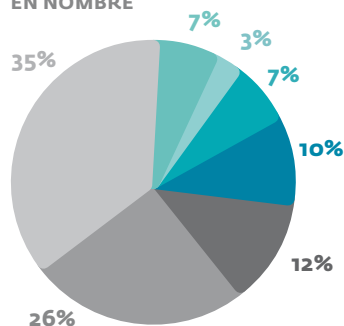
Les pièces

Au 31 décembre 2007, le montant des pièces en circulation s'élevait à 3 282 millions de F CFP (27,5 millions d'euros) contre 3 086 millions de F CFP (25,9 millions d'euros) au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 6,4 % sur un an.

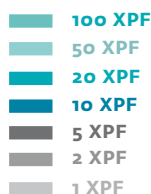
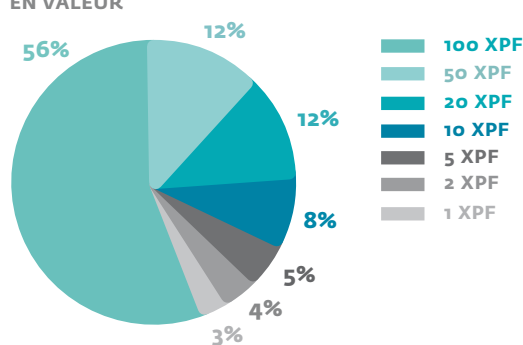
Les mouvements au guichet de l'IEOM ont porté sur un peu plus de 18 millions de pièces dont 3 millions de pièces versées (équivalant à 25 tonnes) et 15 millions pour les pièces prélevées (équivalant à 79 tonnes), pour un montant total de 441 millions de F CFP (soit 3,7 millions d'euros).

PART DE CHAQUE COUPURE DANS LA CIRCULATION TOTALE AU 31/12/2007

EN NOMBRE



EN VALEUR



Pièce de 5 F CFP de Nouvelle-Calédonie

L'Institut d'émission d'outre-mer met en circulation des monnaies métalliques d'une valeur faciale de :

- > 100 F CFP
- > 50 F CFP
- > 20 F CFP
- > 10 F CFP
- > 5 F CFP
- > 2 F CFP
- > 1 F CFP

PIÈCES EN CIRCULATION EN FIN D'ANNÉE

Pièces de :	2006	2007	Variation (en nombre)	2006	2007	Variation (en valeur)
100 XPF	17 170	18 404	7,2%	1 717	1 840	7,19 %
50 XPF	7 258	7 689	5,9%	363	384	5,93 %
20 XPF	18 500	19 432	5,0%	370	389	5,04 %
10 XPF	26 202	27 600	5,3%	262	276	5,34 %
5 XPF	30 295	31 956	5,5%	151	160	5,48 %
2 XPF	65 937	69 449	5,3%	132	139	5,33 %
1 XPF	90 260	93 445	3,5%	90	93	3,53 %
Total général	257 424*	269 776*	4,8%	3 086*	3 282*	6,35 %

* dont 1,8 million de pièces de 0,50 XPF démonétisées depuis le 11 décembre 1999 représentant 0,9 million de XPF

Les activités grand public

Les fichiers interbancaires

Le FICOM recense l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

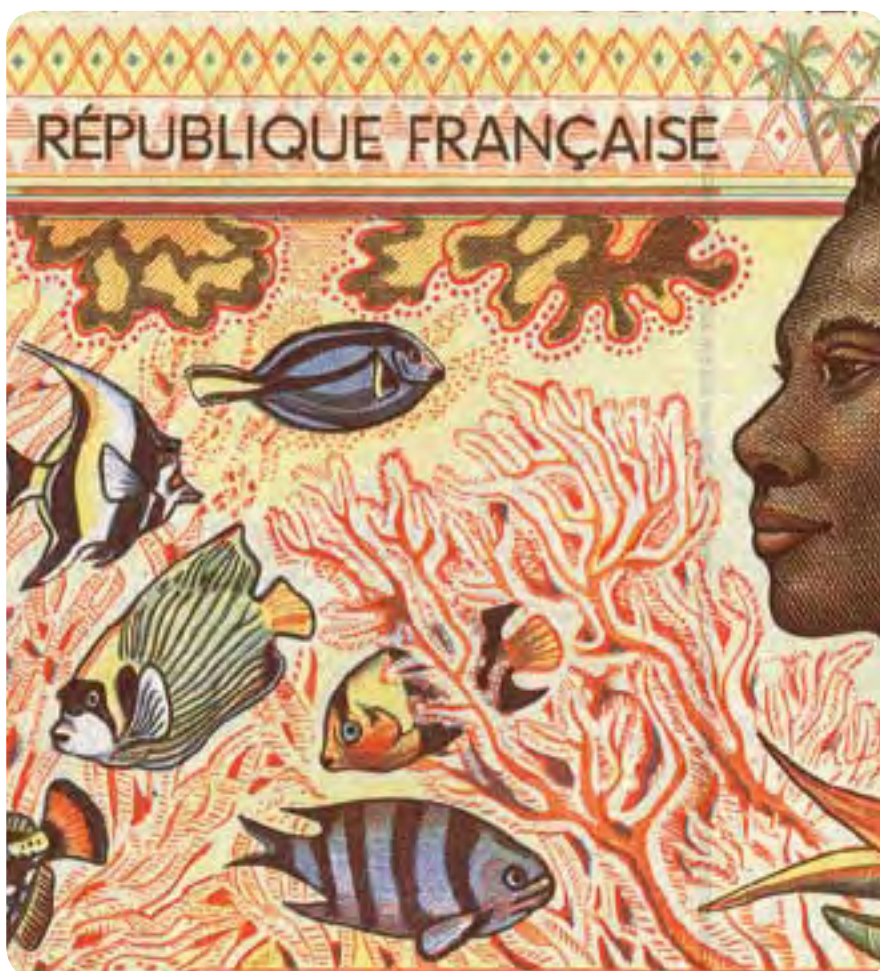
L'IEOM intervient aux côtés de la Banque de France dans le dispositif réglementaire de traitement des incidents de paiement des particuliers, tant sur les volets répressifs que préventifs de la législation.

Le volet préventif

Recensement des comptes tirés de chèques des collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique et des collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Equivalent du FICOPA (Fichier des comptes bancaires et assimilés) géré en métropole par la Direction générale des impôts, le FICOM (Fichier des comptes d'outre-mer), administré par l'IEOM, centralise les informations permettant d'identifier l'ensemble des comptes sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales et ouverts dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) ainsi que dans les collectivités départementale de Mayotte et territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôture de comptes.

Au 31 décembre 2007, le FICOM recensait ainsi 502 873 comptes (+ 4,6 % par rapport à fin 2006) pour 648 333 titulaires (personnes physiques et morales).



Détail d'un billet de 10 000 F CFP (recto)

Le volet répressif

Déclaration des incidents de paiement sur chèques, cartes bancaires et crédits aux particuliers.

L'ensemble des incidents de paiement par chèque et des décisions de retrait de carte bancaire constatés sur le territoire national, y compris par conséquent dans les collectivités d'outre-mer, sont déclarés directement par les établissements de crédit auprès du Fichier central des chèques (FCC) géré par la Banque de France.

Les données ci-dessous, extraites du FCC et portant sur les seules collectivités d'outre-mer du Pacifique, mettent en évidence une dégradation globale par rapport à 2006, avec :

-> une hausse sensible (7,8 %) du nombre d'incidents de paiement sur chèque déclarés en 2007 par rapport à l'année précédente, le nombre de retraits de cartes bancaires s'accroît davantage (20,5 %).

-> parallèlement, le stock en fin d'année d'incidents de paiement sur chèques non régularisés (environ 71 000 incidents recensés, toutes collectivités confondues) augmente de 8,8 %, le stock en fin d'année de retraits de cartes bancaires (2 924) augmente également de 8,5 %.

-> le stock total en fin d'année de personnes physiques ou morales en interdiction bancaire atteint 10 159, soit une augmentation de 7,4 %.

Depuis 1^{er} avril 2007, le FICP (fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) est étendu aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique, en accompagnement du dispositif de traitement du surendettement en Nouvelle-Calédonie. Ce fichier interbancaire recense les personnes physiques au nom desquelles des incidents de remboursement de crédits ont été déclarés, ainsi que les personnes physiques bénéficiant d'une procédure de traitement d'une situation de surendettement. Après une période de mise en place, ce dispositif est opérationnel depuis le mois de juin 2007 sur l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Sur cette première période ont été enregistrés pour les dix-neuf établissements de crédit de la zone d'intervention de l'IEOM 7 527 déclarations (soit 3 154 en Nouvelle-Calédonie, 4 362 en Polynésie et 11 à Wallis-et-Futuna) et 1 081 "recouvrements", c'est-à-dire paiements intégraux des échéances de prêts en retard (609 en Nouvelle-Calédonie, 471 en Polynésie et 1 à Wallis-et-Futuna). Il est bien sûr trop tôt pour déterminer des tendances.

L'exercice du droit d'accès aux fichiers et du droit de communication

L'IEOM permet aux personnes physiques et morales d'exercer leur droit d'accès aux fichiers réglementaires.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, afin de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, en 2007, l'IEOM a permis l'exercice de 592 demandes de droit d'accès au FCC par des résidents des collectivités d'outre-mer, contre 634 en 2006. Par ailleurs, il a procédé à 162 interrogations du FICOM, contre 65 en 2006, pour répondre au droit de communication légal exercé dans le cadre d'une commission rogatoire par des officiers de police judiciaire.

La CNIL a autorisé l'IEOM à appliquer pour une période limitée une procédure dérogatoire aux consultations du FICP faites dans les collectivités d'outre-mer, en raison des contraintes pratiques qui ne permettent pas l'exercice "en direct" du droit d'accès.

Cette procédure autorise l'IEOM, sous certaines conditions, à informer le demandeur par téléphone ou par lettre pour lui éviter un déplacement long et coûteux. L'IEOM transmettra à la CNIL un rapport de synthèse sur cette expérimentation. Dans la phase de démarrage, c'est-à-dire sur une durée de huit mois, 84 demandes ont été traitées.

Le traitement du surendettement dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique

En vertu de la loi du 1^{er} août 2003, dite "loi Borloo", et de l'ordonnance du 23 août 2004, le gouvernement français a étendu en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna le traitement du surendettement. Le décret d'application de l'ordonnance du 23 août 2004 pour la Nouvelle-Calédonie a par ailleurs été adopté le 10 janvier 2007.

Il faut préciser que :

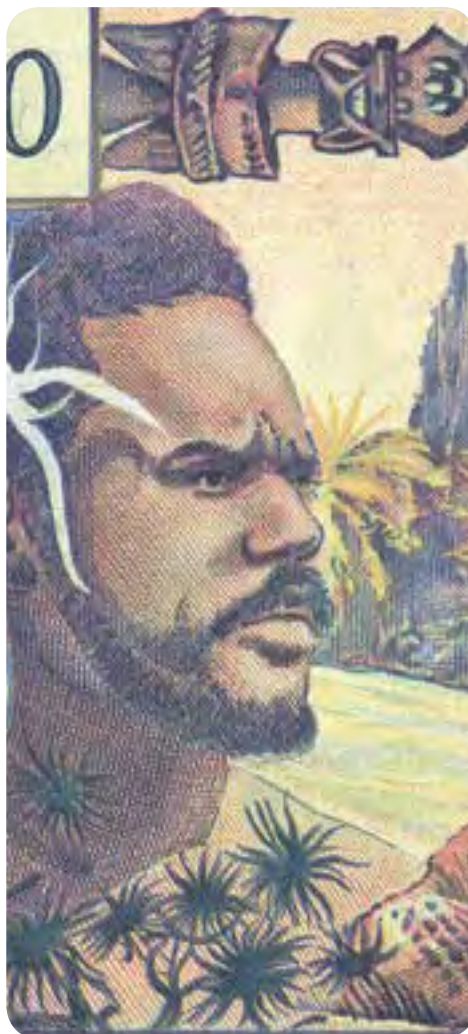
- > seules des mesures de prévention du surendettement (déclaration auprès du FICP) ont été fixées pour la Polynésie française ; l'adoption de procédures de traitement du surendettement relève en effet de la compétence de cette collectivité d'outre-mer.
- > l'application éventuelle du dispositif à Wallis-et-Futuna pourra faire l'objet d'un texte ultérieur.

En conséquence, le dispositif de traitement des situations de surendettement est entré en vigueur au 1^{er} avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. C'est l'agence de l'IEOM qui est chargée du secrétariat de la commission. La première réunion de la commission de surendettement s'est tenue le 16 avril 2007. Depuis lors, la commission tient des réunions mensuelles.

Au 31 décembre, l'agence avait enregistré le dépôt de quarante sept dossiers, soit en moyenne cinq dossiers par mois, et le secrétariat de la commission de surendettement accueille en moyenne trente visiteurs par mois (informations sur le dispositif, retrait de formulaires, etc.). trente et un dossiers ont été entièrement traités, dont sept orientés vers une procédure de rétablissement personnel.

En matière réglementaire, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a approuvé le 18 janvier 2008 un projet de texte visant à la mise en oeuvre de règles de procédure civile spécifiques au Territoire et nécessaires au plein déploiement du dispositif de traitement des situations de surendettement.

Le projet doit être soumis rapidement au congrès pour promulgation. Ces dispositions permettront notamment la suspension des mesures exécutoires et doteront les magistrats des outils nécessaires au traitement des recours et des contestations.



Détail d'un billet de 5 000 F CFP (recto)

Textes réglementaires de référence

- > Décret du 30/10/1935.
- > Lois n° 91-1382 du 30/12/1991, 2001-420 (NRE) du 15/05/2001 et 2001-1168 (MURCEF) du 11/12/2001.
- > Décrets 92-456 du 22/05/1994 et 94-284 du 6 avril 1994.

Le dispositif légal repose sur :

Un volet préventif

- > détection de l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts par les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une interdiction bancaire ou judiciaire,
- > possibilité offerte à toute personne de vérifier la régularité de l'émission d'un chèque,
- > information préalable par l'établissement de crédit à son client des conséquences du défaut de provision, avant de refuser le paiement d'un chèque pour ce motif.

Un volet répressif

- > interdiction d'émettre des chèques pendant 5 ans, qui peut être levée à tout moment par la régularisation de l'ensemble des chèques rejetés et le paiement, le cas échéant, d'une pénalité libératoire,
- > obligation de restitution de l'ensemble des formules de chèques au banquier,
- > inscription de la personne interdite dans le fichier national FCC,
- > pénalités libératoires, payables au moyen de timbres fiscaux en euros.

Aspect législatif

La loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz », est entrée en application le 1^{er} mars 1990. Codifié au titre III du livre III du code de la consommation, ce dispositif a été modifié successivement par la loi n° 95-125 du 8 février 1995, la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 et la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

L'économie générale de la loi repose sur les commissions, dont la mission principale consiste à rechercher des solutions amiables aux difficultés des particuliers confrontés à une situation d'endettement excessif. Dans cette optique, elles tentent d'établir un plan conventionnel de règlement amiable, qui peut comporter des réductions de taux, des reports et rééchelonnements de dettes et éventuellement des abandons de créances. Si ce plan n'est pas accepté conjointement par les débiteurs et les principaux créanciers, l'échec de cette première phase amiable est constaté. Les débiteurs disposent alors d'une voie de recours, en sollicitant les commissions pour qu'elles élaborent des recommandations. Ces mesures de recommandations sont présentées au juge qui, en l'absence de contestation, leur confère force exécutoire.

La loi du 29 juillet 1998 et son décret d'application du 1^{er} février 1999 ont institué pour les débiteurs réputés manifestement insolvable une procédure de recommandations extraordinaires reposant, dans un premier temps, sur un moratoire des dettes et des créances et permettant, dans un second temps, de proposer des aménagements de dettes, voire des effacements de créances.

La loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine dite loi Borloo et son décret d'application n° 2004-180 du 24 février 2004 ont institué la procédure de rétablissement personnel. Ce dispositif, qui s'inspire du régime de « faillite civile », permet aux particuliers surendettés, de bonne foi et en situation irrémédiablement compromise, d'obtenir l'effacement de toutes leurs dettes contre la vente de tous leurs biens saisissables. La procédure peut être entamée sans élaboration préalable d'un plan conventionnel ou de recommandations, à l'initiative de la commission de surendettement, du juge de l'exécution ou du débiteur, mais toujours avec l'accord de ce dernier.

En Nouvelle-Calédonie :

pour le traitement du surendettement :

-> Loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 (loi Neiertz)

-> Loi n° 95-125 du 8 février 1995

-> Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998

-> Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo »

-> Ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004

-> Décret d'application n° 2007-43 du 10 janvier 2007

pour le FICP :

-> Article L. 333-4 du code de la consommation instituant un fichier national recensant les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés aux personnes physiques pour des besoins non professionnels.

-> Ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004



Détail d'un billet de 1 000 FCFP (verso)

♦ Les échanges de valeurs

L'IEOM est investi par le législateur (article L.712-5 du code monétaire et financier) d'une mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention. Chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique dispose d'un système d'échange de valeurs qui lui est propre. Traditionnellement, ces échanges de valeurs interviennent au sein de chambres de compensation manuelle régies par des conventions. Dans le cadre de sa mission prévue à l'article L.712-5 et compte tenu de l'extension des articles 1 à 7 du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière 2001-04 à la zone d'intervention de l'IEOM, l'Institut promeut la modernisation des échanges de valeurs et la mise en place de systèmes automatisés d'échanges interbancaires dans les deux principales collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Les échanges interbancaires de valeurs

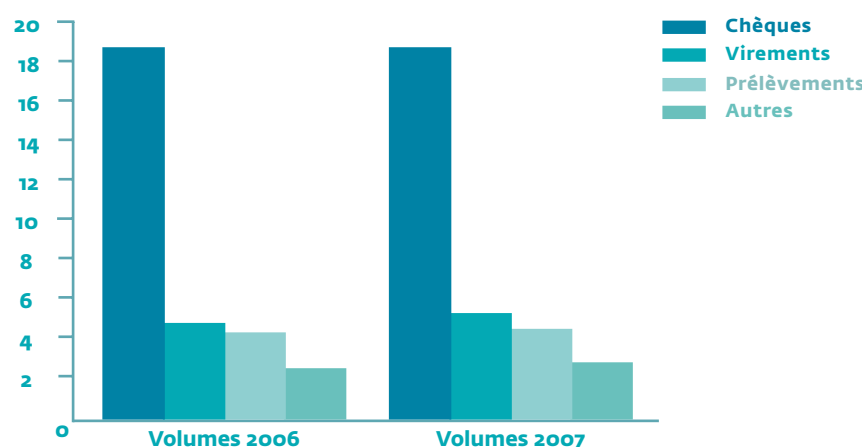
L'Institut d'émission gère les chambres de compensation de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. L'IEOM⁽¹⁾ est l'un des 7 membres d'origine du GIE SIENC qui gère le système interbancaire d'échanges de la Nouvelle-Calédonie.

Les statistiques présentées dans ce paragraphe englobent les valeurs échangées dans l'ensemble des systèmes interbancaires des collectivités d'outre-mer du Pacifique, qu'ils soient manuels ou automatisés. Elles ne concernent pas les opérations de clientèle internes aux établissements bancaires.

ACTIVITÉ DE COMPENSATION DANS LES COM

en nombre de valeurs traitées (en millions d'opérations)

VOLUMES ÉCHANGÉS EN MILLIONS D'OPÉRATIONS



En 2007, les statistiques montrent une augmentation en nombre (31,4 millions d'opérations contre 30,5 millions en 2006, soit +3,1%), et plus sensible en montant (22 618 millions d'euros au lieu de 20 530 millions d'euros en 2006, soit +10,2 %).

Elles font aussi ressortir la forte proportion des échanges de chèques qui représentent, en 2007, 65 % des valeurs traitées en Nouvelle-Calédonie et 49 % en Polynésie française. En valeur, la part relative des chèques apparaît un peu moins forte (respectivement 49,7 % et 47,8 % dans les deux collectivités).

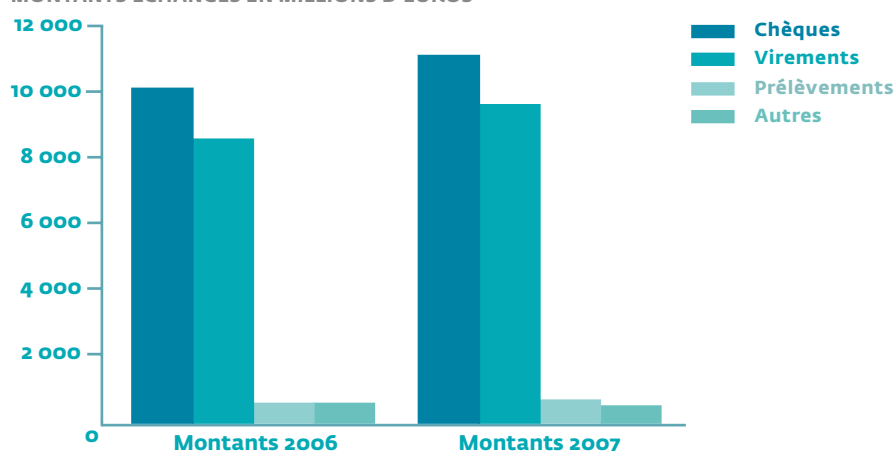
En nombre de valeurs échangées en 2007, le taux d'utilisation des chèques dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (59 %), bien qu'en baisse relative, reste très nettement supérieur à celui observé en métropole (24 %).

(1) Arrêté du 27 mai 2005 relatif à la compensation des chèques

ACTIVITÉ DE COMPENSATION DANS LES COM

en montants traités (en millions d'euros)

MONTANTS ÉCHANGÉS EN MILLIONS D'EUROS



Modernisation et sécurisation des systèmes d'échanges interbancaires

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont engagées dans un processus de modernisation et de sécurisation de leur système d'échanges interbancaires.

À la fois garant du bon déroulement et participant aux échanges interbancaires, l'IEOM a initié en 2001 une démarche de modernisation et de sécurisation des systèmes d'échanges dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, qui s'est traduite dans un premier temps par la création, fin 2002, de deux Groupements d'intérêt économique administratifs (le GIE "Système interbancaire d'échanges de Polynésie française" d'une part, et le GIE "Système interbancaire d'échanges de Nouvelle-Calédonie" d'autre part). Les GIE SIEPF et SIENC regroupent ainsi l'ensemble des établissements tirés de chèques sur chacune des places et sont chargés de la mise en œuvre de ce programme dans chaque collectivité.

Le SIENC a débuté officiellement le 30 mai 2005 avec un certain nombre de valeurs (les chèques, les virements, les TIP et les prélèvements). Il traite les LCR depuis mars 2006 et les AOCT depuis décembre 2006. Ce nouveau système s'inspire largement des normes nationales d'échanges sur le SIT⁽¹⁾ métropolitain, tout en préservant certaines spécificités tenant compte du contexte local et répondant aux attentes de la communauté bancaire de la place.

En complément, l'IEOM a diffusé un référentiel Sécurité du chèque en Nouvelle-Calédonie et un questionnaire annuel auquel répondent les établissements bancaires.

Quant au GIE SIEPF, les travaux ont peu avancé ces dernières années face aux obstacles techniques rencontrés ainsi qu'à la priorité donnée par les banques locales à la migration de leurs propres systèmes informatiques.

(1) Système interbancaire de télécompensation

Le traitement des opérations pour le compte du Trésor public

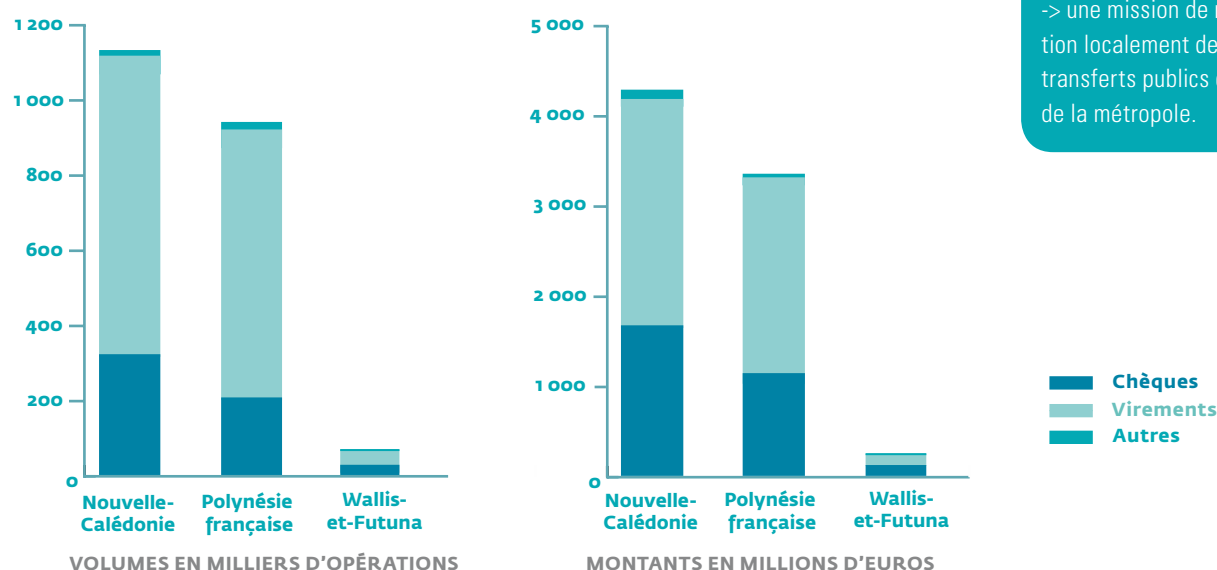
En 2007, l'IEOM a traité pour compte du Trésor avec ses confrères banquiers 2,1 millions d'opérations (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de 948 milliards de francs pacifique, ou 7,9 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2006 de près de 5% en volume et de plus de 16% en capitaux.

La convention signée avec le Trésor public le 1^{er} avril 1967 confère notamment à l'IEOM :

-> un rôle de banquier chargé du traitement de l'ensemble des valeurs remises par les comptables publics,

-> une mission de mise à disposition localement des montants des transferts publics en provenance de la métropole.

OPÉRATIONS TRAITÉES POUR LE COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC



Le tableau ci-dessous reprend les statistiques relatives au montant des transferts publics ayant transité par l'IEOM en 2006 et 2007. Elles correspondent aux nivellements décennaux du compte du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEOM.

Globalement, les transferts publics nets vers les collectivités d'outre-mer, ayant transité par l'IEOM, ont diminué en 2007 (-25,7%).

TRANSFERTS PUBLICS AYANT TRANSITÉ PAR L'IEOM

Millions d'euros	Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			Wallis-et-Futuna			Toutes COM		
	2006	2007	% Var.	2006	2007	% Var.	2006	2007	% Var.	2006	2007	% Var.
reçus de métropole	1 047	935	-10,7%	700	610	-12,9%	9	16	77,8%	1 756	1 561	-11,1%
émis vers la métropole	242	326	34,7%	170	238	40,0%	7	3	-57,1%	419	567	35,3%
Transferts publics nets	805	609	-24,3%	530	372	-29,8%	2	13		1 337	994	-25,7%

♦ La connaissance des entreprises

L'IEOM, dans le cadre de son rôle d'observatoire de l'économie des collectivités d'outre-mer du Pacifique, recueille, analyse et diffuse tout un ensemble d'informations relatives aux entreprises situées dans sa zone d'intervention.

A ce titre, l'IEOM procède notamment :

- > à la collecte et au retraitement des documentations comptables et annonces légales,
- > à la centralisation des crédits bancaires,
- > au recensement des incidents de paiement sur effets, des crédits douteux et des arriérés de cotisations sociales,
- > à la réalisation d'enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises.

Ces données, une fois retraitées et analysées, sont destinées à éclairer les différents acteurs économiques et sociaux (établissements bancaires, pouvoirs publics, instituts de statistiques, organisations professionnelles, entreprises...) sur la situation économique et financière des entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Certaines de ces données ne sont toutefois accessibles qu'aux établissements de crédit et sont disponibles auprès des agences et du siège, ainsi que sur la partie sécurisée du site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

Les données comptables, financières et juridiques

A partir des éléments communiqués par les établissements de crédit et les entreprises ainsi que des informations de nature juridique soumises à publication légale, l'IEOM établit, pour de nombreuses entreprises de sa zone d'intervention :

- > une fiche signalétique comprenant les principales caractéristiques de l'entreprise (nom, forme juridique, secteur d'activité, participations détenues, actionnariat...),
- > une cotation traduisant l'appréciation, par l'IEOM, de la situation comptable et financière de l'entreprise.

Le dispositif de cotation des entreprises

La cotation permet :

- > à l'entreprise, de connaître l'appréciation de sa santé financière par la banque centrale ;
- > aux établissements de crédit, de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ;
- > à l'IEOM, de sélectionner les créances admissibles aux dispositifs d'intervention qu'il met à la disposition des établissements de crédit.

La cotation bénéficie d'une validité de 21 mois à compter de la date d'arrêt de la documentation comptable remise à l'Institut, mais elle peut être révisée à tout moment sur la base d'éléments nouveaux portés à la connaissance de l'IEOM.

Elle se présente sous la forme de 4 caractères alphanumériques (voir page suivante).

La cotation est par ailleurs assortie d'un énoncé succinct des motifs qui en justifient l'attribution : le code BRIDJES.

Pour plus d'informations concernant le dispositif de cotation de l'IEOM, une plaquette récapitulative est proposée en téléchargement sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr), rubrique "Entreprises".

La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière d'une entreprise quelle que soit sa nature juridique (SA, SARL, SNC, SAS, GIE, SCI...), en particulier de sa solvabilité à court terme. Elle est communiquée à la fois à l'entreprise cotée et aux établissements de crédit adhérents et ayant souscrit un abonnement leur donnant accès à cette information.

Exemple :

L'attribution d'une cotation RH47 accompagnée d'un code BRIDJES 1 100 000 signifie que l'entreprise, appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED (voir définition page suivante), est admissible au dispositif de réescompte (R) et que son chiffre d'affaires est compris entre 100 et 200 millions de F CFP (H). Au vu de sa dernière documentation comptable, l'IEOM porte une appréciation globalement favorable sur cette entreprise en dépit de quelques signes de fragilité (4), notamment au niveau de sa structure bilantielle et de son compte de résultat (les lettres B et R du code BRIDJES sont renseignées à 1). Enfin, elle ne présente pas de difficultés de trésorerie ou de paiement (7).

1. UNE COTE DE REFINANCEMENT

(détermine l'admissibilité des crédits octroyés à l'entreprise, aux différents modes d'intervention de l'IEOM)

Cette cote est notamment fonction du secteur économique et de la localisation de l'entreprise, des cotes d'activité, de crédit et de paiement attribuées à l'entreprise.

R : Entreprise appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une zone économiquement défavorisée (ZED), dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

P : Entreprise de petite taille appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte (dans la limite de 5 millions de F CFP) et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

T : Entreprise de création récente appartenant à un secteur économique prioritaire ou située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de réescompte et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

G : Entreprise de grande taille n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances sont admissibles au dispositif de garantie de l'IEOM et ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

H : Entreprise n'appartenant pas à un secteur économique prioritaire ou non située dans une ZED, dont les créances ne donnent pas lieu à constitution de réserves obligatoires.

N : Entreprise dont les créances sont exclues de tous les modes d'intervention de l'IEOM.

Zone économiquement défavorisée (ZED)

Au sens de l'IEOM : il s'agit de la collectivité de Wallis-et-Futuna dans son ensemble ainsi que de toute zone située en dehors du "Grand Nouméa" (qui intègre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa) pour la Nouvelle-Calédonie et du "Grand Papeete" (qui comprend, outre Papeete, les communes de Paea, Arue, Faa'a, Punaauia, Mahina et Pirae) pour la Polynésie française.

3. UNE COTE DE CRÉDIT

(traduit l'appréciation portée par l'IEOM sur la situation financière de l'entreprise)

3 Cote d'excellence, il s'agit de la meilleure appréciation de l'IEOM sur la qualité du crédit de l'entreprise.

4 Appréciation globalement favorable sur l'entreprise, dont la capacité à honorer ses engagements financiers apparaît satisfaisante en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.

5 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves.

6 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves.

0 Absence de documentation comptable récente.

2. UNE COTE D'ACTIVITÉ

(indique le niveau de chiffre d'affaires - CA)

A $CA \geq 100$ milliards F CFP

B $20 \text{ milliards} \leq CA < 100 \text{ milliards F CFP}$

C $10 \text{ milliards} \leq CA < 20 \text{ milliards F CFP}$

D $5 \text{ milliards} \leq CA < 10 \text{ milliards F CFP}$

E $3 \text{ milliards} \leq CA < 5 \text{ milliards F CFP}$

F $1 \text{ milliard} \leq CA < 3 \text{ milliards F CFP}$

G $200 \text{ millions} \leq CA < 1 \text{ milliard F CFP}$

H $100 \text{ millions} \leq CA < 200 \text{ millions F CFP}$

J $CA < 100 \text{ millions F CFP}$

X CA inconnu ou se rapportant à un exercice clôturé depuis plus de 21 mois

N Niveau d'activité non significatif

4. UNE COTE DE PAIEMENT

(indique la régularité des paiements)

7 Paiements réguliers au cours des six derniers mois ou incidents déclarés de faible importance.

8 Difficultés de trésorerie non susceptibles de mettre en péril l'entreprise.

9 Graves difficultés de trésorerie compromettant la solvabilité de l'entreprise.

Statistiques de répartition des cotations attribuées

Au 31 décembre 2007, 10 489 entreprises étaient recensées dans la base cotation de Nouvelle-Calédonie, 5 257 dans la base de Polynésie française et 54 dans celle de Wallis-et-Futuna. Ainsi, au total, 15 800 entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique étaient régulièrement suivies et analysées par les agences de l'IEOM fin 2007, contre près de 14 800 entreprises à fin décembre 2006, soit une progression de près de 7 % sur un an.

Parmi ces entreprises, 19,3 % étaient cotées significativement sur la base d'une documentation comptable valide (hors cote 0), soit 3 041 entreprises. La répartition des cotes ainsi attribuées est présentée dans les graphiques ci-dessous (répartition par cote de crédit). Il ressort que les cotes de crédit 4 représentent la majeure partie du total des cotes attribuées, suivies des cotes de crédit 3 (cote d'excellence) en Nouvelle-Calédonie et des cotes 6 en Polynésie française. Cette base de l'IEOM (cotes significatives, hors cote 0) reste toutefois composée à plus de 77% d'entreprises sur lesquelles l'Institut a émis une opinion favorable quant à leur situation comptable et financière (cotes de crédit 3 et 4).



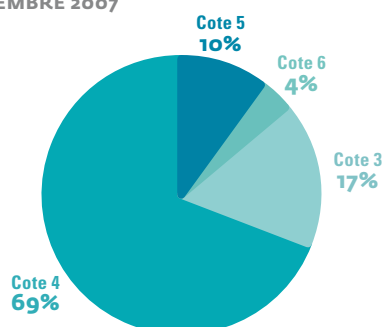
Nouvelle-Calédonie : Turbine électrique d'Enercal à Ducos

POPULATION COTÉE SIGNIFICATIVEMENT

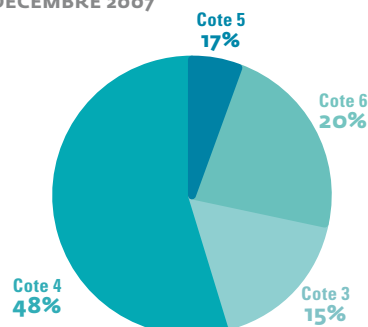
(hors NX07) sur la base d'une documentation comptable valide au 31/12/2007

Répartition par cote de crédit en % - Source : bases cotation IEOM.

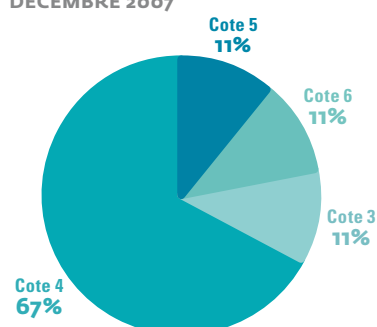
NOUVELLE-CALÉDONIE DÉCEMBRE 2007



POLYNÉSIE FRANÇAISE DÉCEMBRE 2007



WALLIS-ET-FUTUNA DÉCEMBRE 2007



Les risques bancaires "entreprises"

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF⁽¹⁾, l'IEOM procède, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, à la centralisation des risques bancaires, des créances douteuses, des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat ainsi que des arriérés de cotisations sociales. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré par l'IEOM avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. La centralisation des risques a pour finalité de permettre :

- > aux établissements de crédit, d'évaluer l'endettement global de leurs clients pour lesquels ils déclarent des encours ;
- > à l'IEOM, de compléter son appréciation en vue de la cotation des entreprises, mais aussi, à un niveau macro-économique, de suivre l'évolution des risques afférents aux différents secteurs d'activité.

Dans un souci d'harmonisation de sa grille de déclaration des risques avec celle de la Banque de France, l'IEOM a mené un processus de refonte de son dispositif de centralisation des risques (SCR), tout en conservant certaines spécificités (seuil de déclaration inférieur ou déclaration des crédits douteux, par exemple).

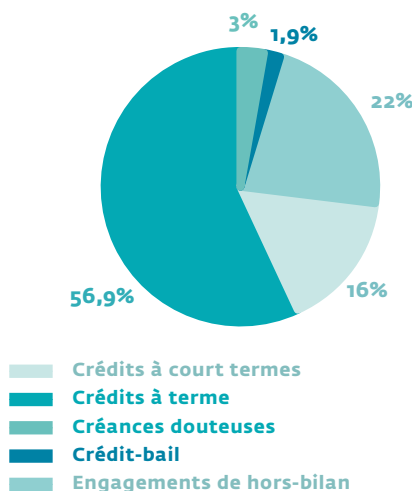
(1) Comité de la Réglementation bancaire et financière

Évolution des risques bancaires des entreprises

Sur un an, l'encours global des risques sur les entreprises, hors engagements de hors-bilan et toutes collectivités confondues, a progressé de 12,3 %, pour s'établir à plus de 445 milliards de F CFP à fin 2007. Les engagements de hors-bilan enregistrent pour leur part une légère progression de 2,3 % avec 127 milliards de F CFP. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces derniers représentent 22,2% du total des risques recensés dans les COM du Pacifique à fin 2007, contre plus de la moitié pour les crédits à terme.

CRÉDITS BANCAIRES

Répartition par catégorie au 31/12/2007
toutes COM confondues - Source : IEOM



Le Service central des risques (SCR)

Doivent être déclarés :

- > tous les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) contractés auprès d'un établissement de crédit situé dans la zone d'émission ;
- > les crédits (y compris ceux déclassés en douteux) octroyés par des établissements de crédit hors zone d'émission dès lors que ces crédits se rapportent à des entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ;
- > les arriérés de cotisations sociales détenus auprès des caisses locales de sécurité sociale.

Seuils de déclaration (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2004) :

- > les crédits bancaires d'un montant supérieur à 2,5 millions de F CFP sont déclarés individuellement. Par exception, les créances douteuses sont déclarées au premier millier de F CFP ;
- > les crédits bancaires inférieurs à ce seuil sont déclarés collectivement, regroupés par secteur d'activité ;
- > les arriérés de cotisations sociales d'un montant cumulé supérieur à un million de F CFP.

RISQUES BANCAIRES SUR LES ENTREPRISES À FIN DÉCEMBRE (en milliard de F CFP)

CATÉGORIE DE RISQUES	Wallis-et-Futuna			Nouvelle-Calédonie			Polynésie française			Toutes COM du Pacifique		
	2005*	2006*	2007	2005*	2006*	2007	2005	2006*	2007	2005 *	2006*	2007
Crédits à court terme	0,49	0,47	0,41	35,60	37,00	42,30	54,68	53,31	49,19	90,77	90,78	91,90
Crédits à terme	1,28	1,28	1,02	131,20	151,80	187,20	114,05	124,85	137,48	246,53	277,93	325,70
Créances douteuses	0,38	0,37	0,35	11,00	10,10	8,80	10,37	7,95	7,87	21,75	18,42	17,02
Crédit-bail	-	-	-	6,10	6,50	8,50	1,92	3,23	2,59	8,02	9,73	11,09
TOTAL	2,15	2,12	1,78	183,90	205,40	246,80	181,02	189,33	197,13	367,07	396,85	445,71
Engagements de hors-bilan	0,26	0,20	0,18	69,30	70,00	78,70	63,10	54,02	48,22	132,66	124,22	127,10

Source : IEOM service central des risques
*chiffres rectifiés

Les incidents de paiement sur effets de commerce

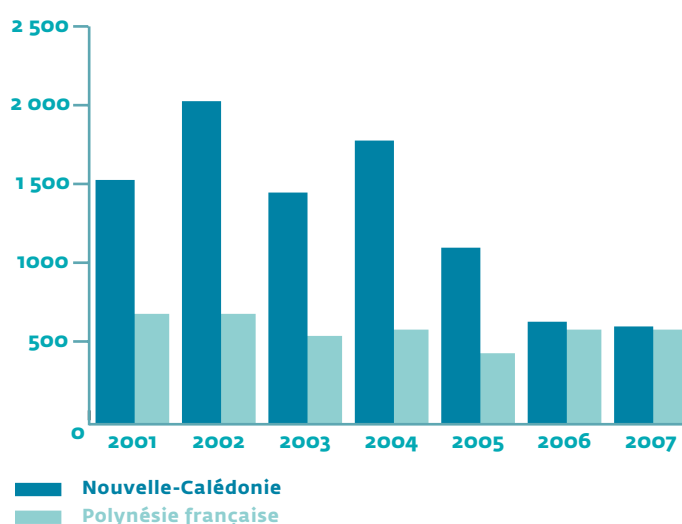
En application du règlement n° 95-03 du CRBF, l'IEOM centralise les incidents de paiement sur effets déclarés sur les entreprises ayant leur siège social dans l'une des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

La centralisation des incidents de paiement sur effets représente un outil supplémentaire d'appréciation de la vulnérabilité d'une entreprise, au service des établissements de crédit et de l'IEOM (il s'agit en effet d'un élément déterminant pour l'attribution d'une cotation).

Sur un an, le stock total (sur 60 semaines) d'incidents de paiement -dont l'évolution est retracée dans le graphique ci-contre- s'est replié de 7,4 % à fin décembre 2007, passant ainsi de près de 1 300 à 1 200 incidents valides. Cette tendance baissière du stock d'incidents déclarés est plus marquée en Nouvelle-Calédonie (-11 %) contre -3 % en Polynésie française.

ÉVOLUTION DU STOCK ⁽¹⁾ D'INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DE COMMERCE EN NOMBRE

(1) Stock sur 60 semaines - Source : IEOM



Nouvelle-Calédonie, Nouméa : Soudure d'une charpente métallique

♦ Le coût du crédit aux entreprises

L'évolution du coût du crédit aux entreprises

Taux de base bancaire

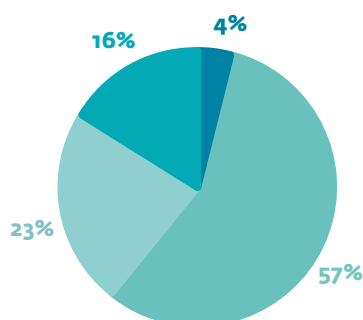
Le taux de base bancaire sert de référence à la tarification de certains crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises. Il reste une référence importante dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique pour la fixation des conditions de sortie des concours à taux variable, même s'il est moins utilisé que par le passé. Il est progressivement remplacé par des taux de marché comme l'EONIA ou l'Euribor 1 ou 3 mois.

Dans les collectivités d'outre-mer, les évolutions du taux de base bancaire sont marginales et liées aux pondérations utilisées. En Polynésie française, il se maintient à un niveau de 7,60 % depuis le 1^{er} décembre 2006. En Nouvelle-Calédonie, le taux de base bancaire a été ramené de 8,20 % à 8,19 % à compter du 1^{er} janvier 2007.

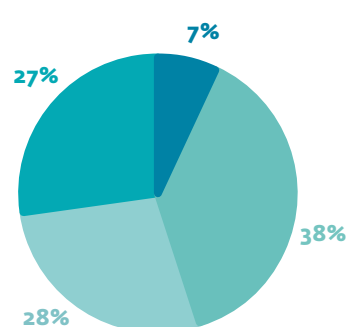
L'Institut d'émission procède à des enquêtes périodiques destinées à apprécier le coût du crédit aux entreprises. Réalisées chaque semestre sur une période de deux mois, ces enquêtes, recensent l'ensemble des concours accordés par les établissements de crédit, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés, les résultats de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR TRANCHES DE MONTANTS

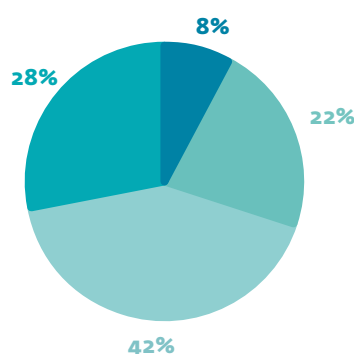
NOUVELLE-CALÉDONIE
CRÉDITS COURT TERME



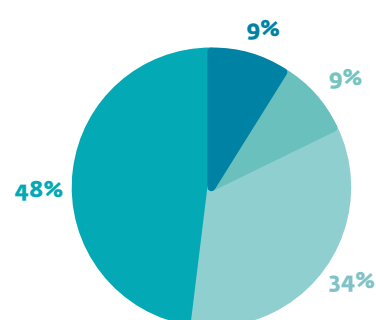
POLYNÉSIE FRANÇAISE
CRÉDITS COURT TERME



NOUVELLE-CALÉDONIE
CRÉDITS À MOYEN ET LONG TERME



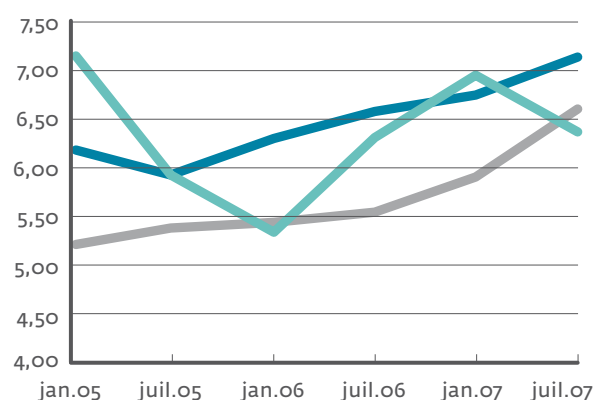
POLYNÉSIE FRANÇAISE
CRÉDITS À MOYEN ET LONG TERME



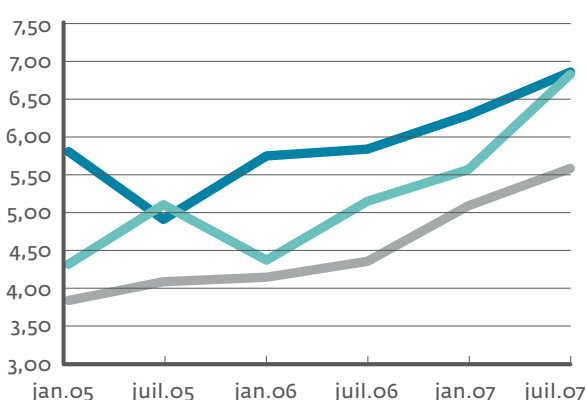
■ < 1,8 M de F CFP
■ Entre 1,8 et 5,4 M de F CFP
■ Entre 5,4 et 36 M de F CFP
■ > 36 M de F CFP

L'ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

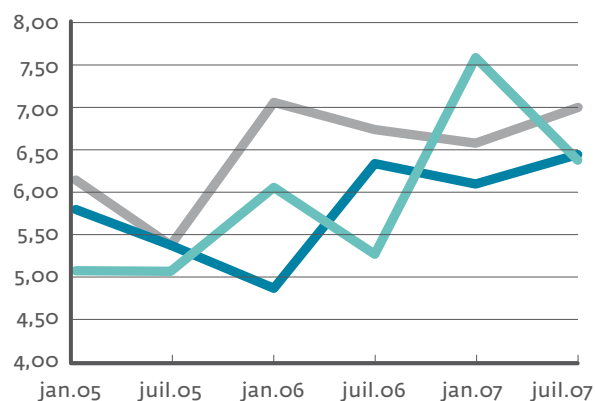
ÉVOLUTION DES TAUX DE L'ESCOMPTE



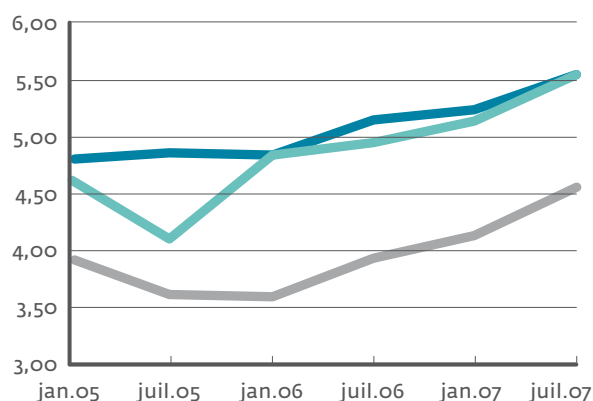
ÉVOLUTION DES TAUX DES AUTRES CRÉDITS CT



ÉVOLUTION DES TAUX DE DÉCOUVERT



ÉVOLUTION DES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME



CRÉDIT À COURT TERME (TMPCT)

TMP en %	janvier 2005	juillet 2005	janvier 2006	juillet 2006	janvier 2007	juillet 2007	Variation sur 6 mois	Variation sur 12 mois
Nouvelle-Calédonie	5,92%	5,61%	5,58%	6,45%	6,30%	6,70%	+ 40 pb	+ 25 pb
Polynésie française	5,12%	5,24%	5,53%	5,65%	7,05%	6,43%	- 62 pb	+ 78 pb

Source : IEOM - Enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises

CRÉDITS À MOYEN ET LONG TERMES

TMP en %	janvier 2005	juillet 2005	janvier 2006	juillet 2006	janvier 2007	juillet 2007	Variation sur 6 mois	Variation sur 12 mois
Nouvelle-Calédonie	4,78%	4,80%	4,79%	5,24%	5,35%	5,52%	+ 17 pb	+ 28 pb
Polynésie française	4,60%	4,21%	4,78%	4,94%	5,22%	5,53%	+ 31 pb	+ 59 pb

Source : IEOM - Enquêtes sur le coût du crédit aux entreprises

— Métropole
— Nouvelle-Calédonie
— Polynésie française

Source : taux de la Métropole
Enquête de la Banque de France
selon les tranches suivantes

Taux moyens

Au niveau national, la remontée des taux moyens des crédits aux entreprises métropolitaines s'est poursuivie tout au long de l'année 2007. Cette tendance s'inscrit dans une dynamique de volatilité des taux de marché en particulier à partir de l'été 2007 sur les taux à court terme (Euribor 3 mois). Toutes les catégories de concours ont été concernées par cet accroissement des conditions débitrices et plus particulièrement les autres crédits à court terme ainsi que l'escompte. Les taux des découverts ont poursuivi leur baisse sur le premier semestre 2007 avant de repartir à la hausse dans la deuxième partie de l'année.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les évolutions sont plus contrastées :

-> Pour l'ensemble des crédits, les taux observés en Nouvelle-Calédonie suivent très sensiblement les tendances de la métropole.

-> En Polynésie, les taux des découverts et de l'escompte connaissent une baisse sur le 1^{er} semestre 2007, effet d'une concurrence accrue sur le marché bancaire local. Sur les autres crédits à court terme et les crédits à moyen et long terme, les taux sont à la hausse depuis début 2006.

-> Les résultats de l'enquête réalisée par l'IEOM au cours des mois de juillet et août 2007 montrent une convergence des taux des crédits aux entreprises sur les deux géographies hormis sur l'escompte.

En termes d'écarts de taux entre la métropole et les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les tendances ont peu évolué :

-> Sur les opérations d'escompte et les autres crédits à court terme, le différentiel de taux reste en faveur de la métropole et s'établit respectivement autour de 40 et 140 points de base sur la dernière enquête. En revanche, les conditions sur les découverts demeurent plus intéressantes dans les collectivités d'outre-mer avec un différentiel de l'ordre de 50 points de base.

-> Sur les crédits à moyen et long terme, les conditions de taux dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont 100 points au dessus de celles de la métropole.

♦ Les instruments de politique monétaire

L'Institut d'émission contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

Le réescompte

Le réescompte est un dispositif permettant à un établissement de crédit de la zone d'émission d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée, en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. Sont éligibles, sous conditions, les crédits consentis aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.

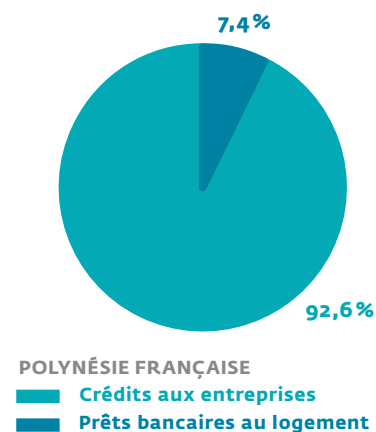
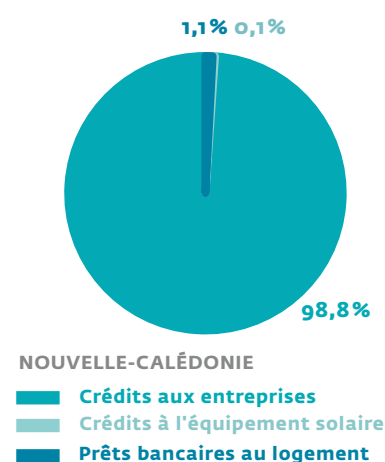
Le portefeuille global des mobilisations

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille de mobilisations présente une structure sensiblement identique d'une collectivité à l'autre. Globalement, l'essentiel du portefeuille total est constitué de créances sur les entreprises (à plus de 90 %), le solde étant composé de l'encours de prêts bancaires au logement (PBL) octroyés aux particuliers. L'encours des mobilisations de crédits à l'équipement solaire est resté marginal en Nouvelle-Calédonie, voire nul en Polynésie française.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE MOBILISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

Source : IEOM



Nouvelle-Calédonie : Réception d'un module de l'usine de Goro Nickel

ÉVOLUTION

DU PORTEFEUILLE MOBILISÉ

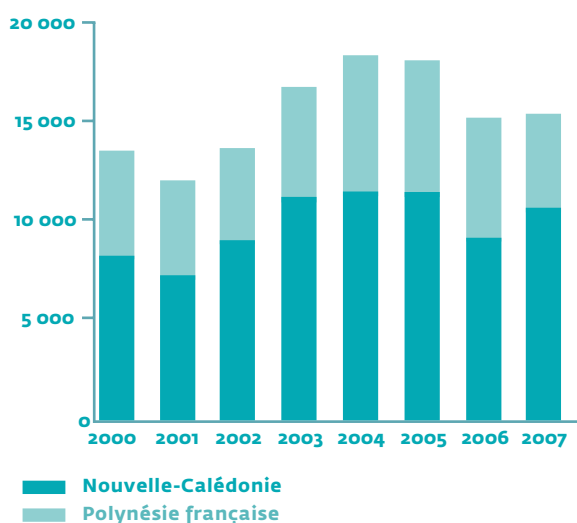
Le portefeuille mobilisé auprès de l'IEOM s'est établi à près de 15 milliards de F CFP au 31 décembre 2007 contre 14,7 milliards de F CFP un an plus tôt, soit une progression de 1,7 % en glissement annuel (après un recul de 16,8 % en 2006). Cette évolution masque cependant des tendances par géographie divergentes depuis un peu plus d'un an.

Le portefeuille de Nouvelle-Calédonie concentre toujours, à lui seul, près de 70 % du portefeuille total, occupant dans une certaine mesure les évolutions des mobilisations de la Polynésie française.

Ainsi, les montants mobilisés en Nouvelle-Calédonie ont progressé de 17,2 % alors que la Polynésie française a enregistré un net recul de son portefeuille au 31 décembre (-21,7 %).

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SUR LA PÉRIODE 2000-2007 À FIN DÉCEMBRE

(en millions de F CFP) Source : IEOM



MONTANT DES CRÉDITS MOBILISÉS À FIN DÉCEMBRE

(en millions de F CFP) Source : IEOM

	2004	2005	2006	2007	2007/2006
NOUVELLE-CALÉDONIE					
Crédits aux entreprises	10 330	10 663	8 582	10 262	19,6%
Prêts Bancaires au Logement	869	511	271	118	-56,4%
Crédits à l'Équipement Solaire	13,4	12,9	10,7	7,7	-28,0%
TOTAL	11 212	11 187	8 864	10 388	17,2%
POLYNÉSIE FRANÇAISE					
Crédits aux entreprises	6 051	5 941	5 367	4 264	-20,6%
Prêts Bancaires au Logement	700	594	516	341	-34,0%
Crédits à l'Équipement Solaire	-	-	-	0	-
TOTAL	6 751	6 535	5 884	4 605	-21,7%
ENSEMBLE DES COM					
ENT	16 381	16 604	13 949	14 526	4,1%
PBL	1 569	1 105	787	459	-41,7%
CES	13,4	12,9	10,7	7,7	-28,0%
TOTAL	17 963	17 722	14 747	14 993	1,7%

Le réescompte des crédits aux entreprises

PRINCIPE

Le mécanisme du réescompte, dit à taux privilégié, a pour finalité principale d'orienter la distribution du crédit vers des entreprises appartenant à des secteurs d'activité jugés prioritaires ou situées dans des Zones économiquement défavorisées (ZED). En outre, il contribue à modérer le coût des crédits aux entreprises en fixant un taux de sortie maximal applicable aux crédits réescomptables. En contrepartie du réescompte, notamment en faveur d'entreprises petites et/ou fragiles, l'IEOM a été amené à concevoir un système de sécurisation du dispositif du réescompte des crédits aux entreprises. Ce système repose sur la couverture,

par les établissements de crédit cédants, du risque associé aux créances effectivement réescomptées, le degré de risque étant fonction des cotes de refinancement et/ou de crédit des entreprises auxquelles les concours ont été consentis.

Le taux de réescompte de l'IEOM, relatif aux créances éligibles sur les entreprises, a enregistré au cours de l'exercice 2007, deux réévaluations. En effet, ce taux, fixé à 2,5 %, depuis le 12 décembre 2006, a été porté à 2,75 % le 5 juin 2007, puis à 3 % depuis le 20 novembre 2007. Le taux de sortie des crédits réescomptables est ainsi passé à 5,50 %, puis à 5,75 %, une fois intégrée la marge maximale autorisée aux banques (fixée à 2,75 % à la fin de l'année 2006 contre 3 % auparavant).

Modes de sécurisation

- > Cession de créances admissibles aux dispositifs de garantie (cotes G3),
- > Contre-garantie par un établissement de crédit de premier rang,
- > Blocage d'une partie du compte courant soumis à réserves obligatoires (mode par défaut).

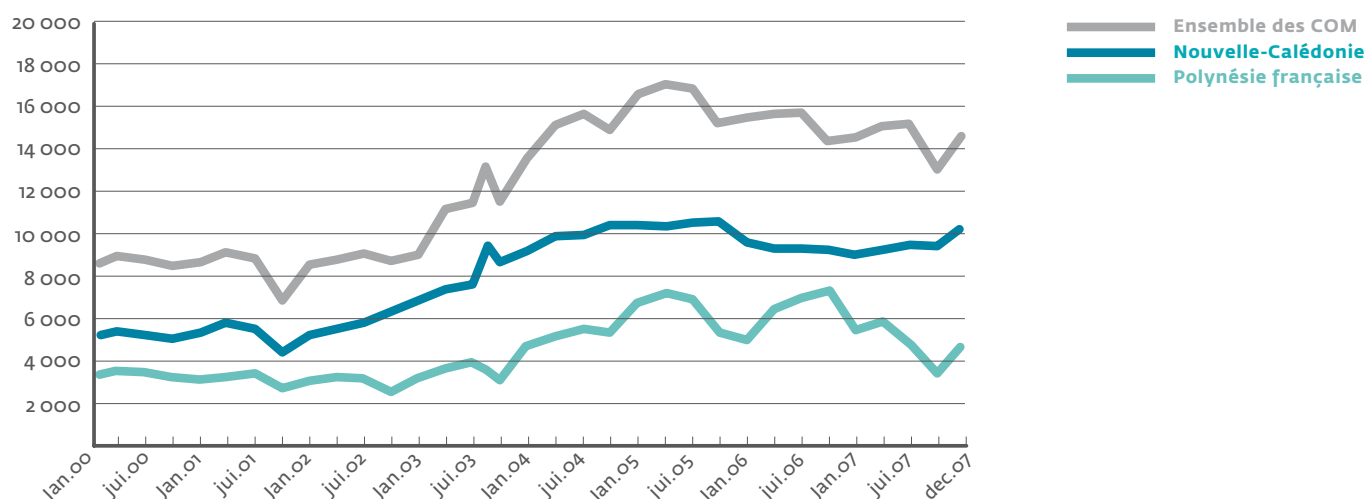
ÉVOLUTION DU TAUX DE REFINANCEMENT DE L'IEOM

	1/01/04	6/06/06	12/12/06	5/06/07	20/11/07
Taux de réescompte (créances privées)	1,50%	2,00%	2,50%	2,75%	3,00%
Taux de sortie maximal pour l'emprunteur	4,50%	5,00%	5,25%	5,50%	5,75%

Source : IEOM

ÉVOLUTION DES MOBILISATIONS ENTREPRISES EN FIN DE MOIS SUR LA PÉRIODE 2000 - 2007

(en millions de F CFP) Source : IEOM



ÉVOLUTION ET STRUCTURE

L'encours du portefeuille de l'IEOM en faveur des entreprises s'est établi à 14,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, en hausse de 4,1 % sur un an. Près des trois quarts des créances correspondantes ont été cédées auprès de l'agence IEOM de Nouvelle-Calédonie.

-> En Nouvelle-Calédonie, la répartition en valeur du portefeuille de mobilisations au 31 décembre 2007, en fonction de la zone géographique des bénéficiaires, se caractérise par la part prépondérante (70 % du montant total mobilisé) des entreprises basées dans le "Grand Nouméa"⁽¹⁾. En nombre d'entreprises, cette proportion diminue au profit des bénéficiaires situés dans une ZED (qui représentent près de 45 % du nombre total des bénéficiaires, en progression de plus de 12 points sur un an en glissement).

-> En Polynésie française, le portefeuille mobilisé se concentre essentiellement sur les entreprises implantées dans le "Grand Papeete"⁽²⁾ (60,7 % du total). Toutefois, cette tendance s'atténue en nombre d'entreprises, puisque les entreprises situées dans le "Grand Papeete" ne représentent plus que 52 % du nombre total des bénéficiaires, contre 48 % pour celles localisées dans une ZED.

(1) Nouméa, Païta, Mont-Dore, Dumbéa

(2) Papeete, Arue, Faaa, Mahina, Paea, Pirae, Punaauia

Le réescompte des crédits aux particuliers

L'IEOM contribue également à favoriser l'octroi de certaines catégories de crédits aux particuliers, en refinançant, sous certaines conditions, les prêts bancaires au logement (PBL) et les crédits à l'équipement solaire (CES).

Ainsi, depuis le 1^{er} août 1996, les cinq (prêts d'une durée inférieure à 13 ans) ou sept (prêts d'une durée supérieure ou égale à 13 ans) premières annuités des PBL sont mobilisables par les établissements de crédit au taux de 3 %.

Le taux de sortie maximal pour l'emprunteur correspond au taux de référence des prêts conventionnés ordinaires publié par la SGFGAS⁽³⁾, augmenté d'une marge en fonction de leur durée.

L'encours du portefeuille de l'IEOM relatif aux PBL a continué de s'inscrire en baisse sur l'année 2007, pour s'établir à 459 millions de F CFP (- 42 %). La tendance baissière observée depuis l'année 2000 concerne tant la Nouvelle-Calédonie que la Polynésie française. Elle résulte de la baisse générale des taux de marché appliqués aux crédits à l'habitat ainsi qu'aux conditions d'accès aux PBL.

L'encours du portefeuille des crédits à l'équipement solaire au 31 décembre 2007 reste résiduel. Il s'établit à 7,7 millions de F CFP et ne concerne plus que la Nouvelle-Calédonie, aucune mobilisation n'ayant été observée en Polynésie française depuis août 2002.

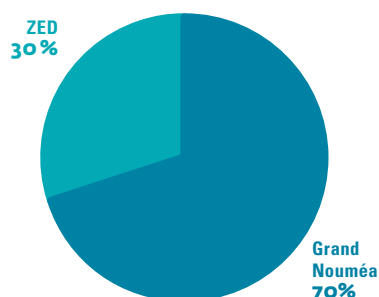
Des notices explicatives des différents produits proposés par l'IEOM sont disponibles en ligne, par téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr

(3) Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété

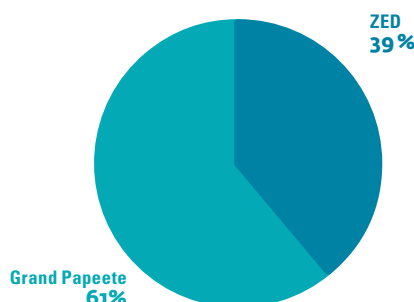
RÉPARTITION DES MOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

en valeur par zone géographique - Source : IEOM

NOUVELLE-CALÉDONIE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



Les instruments de gestion de trésorerie

La facilité de dépôt

Le taux de la facilité de dépôt a été abaissé de 2,50 % à 1,75 % à compter du 5 juin 2007, suite à une décision du Conseil de Surveillance consistant à faire évoluer ce taux en même temps que le taux de réescompte et à le fixer à 100 points de base en dessous de ce dernier. Depuis le 20 novembre 2007, ce taux est de 2 %.

L'IEOM offre aux établissements de crédit de sa zone d'émission une facilité de dépôt rémunérée visant à favoriser la conservation des excédents de liquidités de ces établissements à l'intérieur de la zone d'émission.

La facilité de prêt marginal (FPM)

Le taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM, librement fixé par ce dernier, est indexé sur celui de la Banque Centrale Européenne (BCE). Il a été augmenté progressivement de 4,25 % à 4,75 % en mars 2007, puis à 5 % à compter du 13 juin 2007.

En l'absence d'un marché interbancaire à l'intérieur ou entre les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la facilité de prêt marginal (FPM) permet aux établissements de crédit d'ajuster leur trésorerie sur un horizon de 24 heures, de procéder à des arbitrages financiers, de disposer d'une ligne de refinancement gratuite en cas de non utilisation et d'améliorer leurs ratios prudentiels. Peuvent être cédées au titre des dispositifs de garantie de l'IEOM, en particulier de la FPM, les créances sur des entreprises n'appartenant pas à un secteur économique éligible au réescompte, sous certaines conditions.

L'escompte de chèques

Aligné sur celui de la FPM, le taux de l'escompte de chèque a été augmenté dans les mêmes proportions, soit de 4,25 % à 4,75 %, puis à 5 % à compter du 13 juin 2007.

Suite à une mauvaise appréciation des besoins de trésorerie lors de la compensation ou à une remise de réescompte inférieure à la précédente, il est possible que le compte d'un établissement de crédit devienne momentanément débiteur dans les comptes de l'IEOM. Cette situation n'étant pas autorisée, certaines garanties sont demandées aux établissements de la place. L'escompte de chèques permet ainsi à un établissement de crédit de tirer un chèque sur sa maison mère, ou sur un établissement de premier ordre, à hauteur du plafond qui lui est accordé par cette dernière. L'établissement de crédit payera alors l'escompte sur la période correspondant au dénouement de l'opération.



Polynésie française : Course de pirogues

Les réserves obligatoires

Les réserves obligatoires sont constituées sur les comptes des établissements de crédit, ouverts dans les livres de l'IEOM.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les réserves obligatoires sont assises sur les emplois et sur les exigibilités.

LES TAUX DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Les taux de réserves obligatoires applicables dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique depuis la décision du Conseil de surveillance du 14 juin 2000 sont fixés comme dans le tableau ci-dessous.

EVOLUTION DES RÉSERVES

A fin décembre 2007, le montant des réserves obligatoires à constituer par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élevait à 24 811 millions de F CFP (208 millions d'euros) dont 10 307 millions de F CFP (86,4 millions d'euros) au titre des réserves sur emplois et 14 504 millions de F CFP (121,5 millions d'euros) au titre des réserves sur exigibilités.

En glissement annuel, les réserves obligatoires à constituer ont enregistré une forte progression de 12 % contre 15 % en 2006. Les réserves obligatoires en Nouvelle-Calédonie augmentent à un rythme annuel de 14 % et atteignent 12 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. Dans le détail, les réserves obligatoires sur emplois sont en hausse de 18 % contre + 14 % pour les réserves obligatoires sur exigibilités. En Polynésie française, la progression des réserves obligatoires à constituer est moins importante mais s'établit tout de même à 8 % à 11 milliards de F CFP.

Ces évolutions sont le reflet d'une croissance plus soutenue des encours de crédits et de dépôts en Nouvelle-Calédonie comparativement à la Polynésie française.

Les établissements de crédit de la Nouvelle-Calédonie constituent près de 50 % du total des réserves obligatoires à constituer contre 45 % pour la Polynésie française. Le solde (5 %) est complété par la Banque de Wallis-et-Futuna et par les établissements assujettis non implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Le cadre institutionnel

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, lors de ses réunions des 24 mars et 25 août 1994, a adopté les décisions suivantes :

-> décision n° 94-3 du 24 mars 1994 définissant le régime des réserves obligatoires dans les territoires d'outre-mer ;
-> décision n° 94-5 habilitant le Conseil de surveillance de l'IEOM à fixer les taux des réserves obligatoires dans les TOM complétant et modifiant la décision n° 94-3 du 24 mars 1994.

Ces décisions ont été publiées au Journal officiel respectivement le 12 et le 26 août 1994.

RÉSERVES SUR LES EXIGIBILITÉS (comptes de résidents)

Exigibilités à vue	4,50 %
Comptes sur livrets ⁽¹⁾	1,00 %
Autres exigibilités d'une durée initiale inférieure ou égale à un an ⁽²⁾	0,50 %
Exigibilités en devises	0,00 %

RÉSERVES ORDINAIRES SUR LES EMPLOIS (en pourcentage du montant des encours)

Crédits à court ou moyen terme et opérations de crédit-bail mobilier refinançables	0,00 %
Crédits à court, moyen ou long terme, financés sur ressources d'origine publique ou semi-publique, emplois des institutions financières spécialisées qui ont compétence dans les COM	0,00 %
Autres crédits à court, moyen ou long terme, opérations de crédit-bail mobilier non-refinançables, opérations de locations assorties d'une option d'achat, valeurs mobilières autres que celles détenues à titre de participation et titres de créances négociables	1,50 %

(1) Exonération de réserves obligatoires pour les comptes et plans d'épargne-logement.

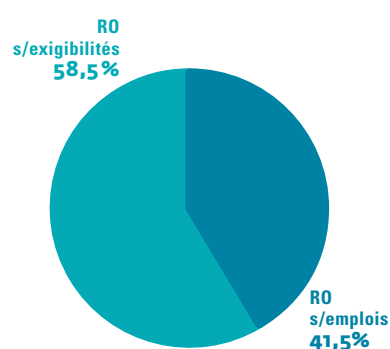
(2) Exonérations de réserves obligatoires pour les autres exigibilités en F CFP d'une durée supérieure à un an et inférieure à deux ans

RÉSERVES OBLIGATOIRES À CONSTITUER

(en millions de F CFP)

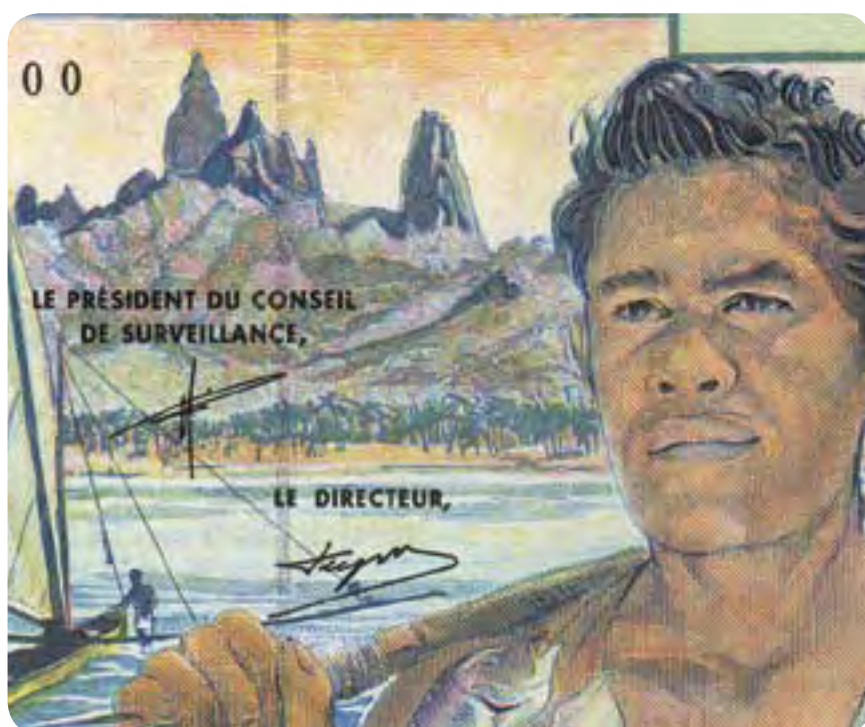
	31/12/05	31/12/06	31/12/07	Variations annuelles
TOTAL				
RO sur emplois	7 469	9 132	10 307	13%
dont Nouvelle-Calédonie	3 366	3 998	4 735	18%
dont Polynésie française	3 351	4 190	4 566	9%
RO sur exigibilités	11 895	13 066	14 504	11%
dont Nouvelle-Calédonie	5 898	6 655	7 618	14%
dont Polynésie française	5 755	6 126	6 571	7%
RO à constituer	19 364	22 198	24 811	12%
dont Nouvelle-Calédonie	9 339	10 818	12 353	14%
dont Polynésie française	9 106	10 316	11 137	8%

RÉPARTITIONS DES RÉSERVES OBLIGATOIRES À CONSTITUER AU 31/12/2007



RECENSEMENT DES CAS D'INSUFFISANCE

Six cas d'insuffisance de constitution de réserves obligatoires ont été constatés au cours de l'année 2007. Ces incidents, qui concernent trois établissements en Nouvelle-Calédonie et deux en Polynésie française, ont donné lieu à la perception d'intérêts moratoires conformément aux textes en vigueur.



Détail d'un billet de 500 F CFP (verso)

♦ La communication externe

Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en téléchargement sur le site Internet : www.ieom.fr

L'IEOM publie et diffuse sur son site Internet www.ieom.fr, à échéance régulière ou de façon plus ponctuelle, des documents ou informations à caractère économique, financier et bancaire.

Les publications de l'IEOM

Le rapport annuel

Publication « phare » de l'IEOM depuis une trentaine d'années, le rapport annuel comporte le rapport général de l'Institut, élaboré par les services centraux, à Paris, et les fascicules géographiques propres à chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, rédigés par chacune des agences de l'IEOM.

Le rapport général comprend une présentation de l'organisation de l'Institut d'émission, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution monétaire et du système bancaire et financier dans les trois collectivités françaises du Pacifique, pendant l'année écoulée.

Les rapports annuels des agences IEOM

Ils se composent pour leur part d'une présentation générale de la collectivité concernée, d'une analyse de l'évolution économique - notamment une présentation des principaux indicateurs économiques, des secteurs d'activité, des échanges avec l'extérieur -, mais également d'une analyse complète de l'évolution financière, de la situation monétaire et des finances publiques.

La communication externe s'exprime notamment dans deux conférences de presse de la direction générale qui sont relayées par les directions locales : l'une, début janvier, à l'occasion de la présentation des vœux à la presse et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEOM et des monographies par collectivité. Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place de l'institution.



Couvertures des rapports annuels 2006 des agences de l'IEOM

Le bulletin trimestriel

Le bulletin trimestriel comporte deux volets : l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture monétaire et financière.

Les deux volets du bulletin trimestriel de l'IEOM, publiés séparément, proposent :

-> d'une part, une analyse de l'évolution de la conjoncture économique de chaque collectivité sur le trimestre écoulé.

L'analyse de la conjoncture est appréhendée au travers des données économiques brutes se rapportant aux différents secteurs d'activité, aux entreprises et aux ménages ainsi que des résultats d'une enquête d'opinion menée auprès d'un échantillon représentatif de dirigeants d'entreprises.

-> d'autre part, l'évolution monétaire et financière et l'évolution des taux. Semestriellement, l'IEOM réalise auprès des établissements de crédit calédoniens et polynésiens deux enquêtes sur le coût du crédit (l'une relative aux entreprises, l'autre aux particuliers), qu'il intègre dans ses bulletins.

Le volet "conjoncture monétaire et financière" du bulletin trimestriel présente également un bilan des activités des agences de l'IEOM, ayant trait à l'émission de la monnaie fiduciaire, aux systèmes d'échanges de valeurs et au refinancement des établissements de crédit auprès de la banque centrale.



La lettre mensuelle

La lettre mensuelle de l'Institut d'émission est essentiellement consacrée à l'actualité bancaire et financière, nationale et locale. Elle comporte également des brèves économiques locales.

Disponibles en début de mois, les lettres mensuelles de l'Institut d'émission (une par collectivité) font la synthèse de l'actualité économique, financière, bancaire, réglementaire et sociale. Leur création remonte au début des années 1990.

Largement régionalisées, tant au niveau de leur contenu que de leur confection, les lettres mensuelles présentent également les activités de l'agence IEOM de chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique, le suivi de place, les brèves économiques locales, et proposent un tableau récapitulatif des principaux taux d'intérêt et de change.

Les rapports annuels sur la balance des paiements

Les rapports annuels sur la Balance des paiements sont publiés sous le double timbre de la Banque de France et de l'IEOM.

C'est le Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie qui, en 1994, a chargé l'IEOM d'établir, conjointement avec la Banque de France pour l'aspect méthodologique, une balance des paiements pour la Polynésie française d'une part, et pour la Nouvelle-Calédonie d'autre part.

Ces documents annuels, élaborés pour la première fois en 1998 et publiés sous le double timbre de l'IEOM et de la Banque de France, présentent les tableaux de la balance des paiements de chacune de ces collectivités sur trois exercices consécutifs, accompagnés des commentaires correspondants.



Couvertures du bulletin trimestriel, de la lettre mensuelle, et des rapports annuels sur la balance des paiements 2007 de l'IEOM

Les études sectorielles

Les études sectorielles analysent l'évolution financière d'un secteur d'activité et permettent notamment à une entreprise de se positionner par rapport à la moyenne de son secteur.

Il s'agit d'études comparatives sur la situation financière des entreprises de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, réalisées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises disposant de documents comptables sur au moins deux exercices consécutifs.

Une fois les échantillons arrêtés, l'IEOM élabore, à partir de sa base des bilans :

-> une série de ratios financiers pour le secteur étudié de la collectivité concernée, présentés sous forme de graphiques et accompagnés d'un commentaire,

-> un bilan et un compte de résultat moyens du secteur, représentatifs du poids de celui-ci dans l'économie locale et de la structure moyenne de ses entreprises.

Les notes de l'Institut d'émission et les notes expresses

Des études paraissant ponctuellement, en fonction de l'actualité ou de l'information disponible.

L'IEOM peut être amené à publier des études sur des thèmes variés ayant trait, par exemple, à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières.

Ces documents (de 4 à 8 pages) reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEOM.

La liste des sujets traités en 2007 figure à la fin de ce rapport ainsi que sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr).

Les publications CEROM

Les publications CEROM – études macro-économiques et tableaux de bord – sont le fruit d'un partenariat inter-institutionnel.

Depuis la fin de l'année 2005, l'IEOM met à la disposition du public les résultats des travaux du projet CEROM⁽¹⁾. Sont ainsi publiés :

-> trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macro-économiques, significatifs et accessibles,

-> ponctuellement, des études macro-économiques sur les Collectivités d'outre-mer.



Extrait d'une note de l'IEOM



Couverture d'une publication CEROM

(1) Le projet Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer - né en 2003 et spécifié par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion des 7 partenaires institutionnels suivants : AFD, IEDOM, IEOM, INSEE, ISEE, ISPF et SPPE-PF consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Collectivités d'outre-mer.

Le site Internet de l'IEOM

Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.

Un espace "Abonnés" est réservé aux établissements de crédit et donne accès aux informations financières sur les entreprises, dont la cotation.

Depuis sept ans, l'IEOM s'est doté d'un site Internet : www.ieom.fr. Celui-ci connaît un nombre significatif de visites, dépassant largement les 2 000 connexions mensuelles.

Le site Internet de l'IEOM est composé de 16 rubriques accessibles au grand public ainsi que d'un accès réservé uniquement aux abonnés.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter, voire de télécharger, un grand nombre :

-> d'informations générales : présentation des missions et de l'organisation de l'IEOM, caractéristiques des billets et pièces F CFP, communiqués de l'IEOM...

-> de documents : notices explicatives ou notes d'instructions de l'IEOM, publications de l'IEOM, tableaux de bord CEROM...

-> de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEOM, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...), réponses aux questions les plus courantes (FAQ), convertisseur F CFP/EUR/F CFP...

susceptibles d'intéresser tant les particuliers que les entreprises, les administrations ou les établissements de crédit.

L'espace "Abonnés" correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit - seuls habilités à y avoir accès - de disposer d'informations financières sur les entreprises des collectivités d'outre-mer du Pacifique, elles-mêmes collectées, traitées et mises à disposition par l'IEOM.

Pour l'essentiel, il s'agit des renseignements suivants, en relation aux entreprises : cotation, documentations comptables, fiches signalétiques, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux...



Une page du site internet de l'IEOM (le plan de site)

CHAPITRE

3

L'évolution monétaire en 2007

L'Institut d'émission d'outre-mer analyse la situation financière dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en examinant, par collectivité, les dépôts et les crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit, les Offices des postes et télécommunications et le Trésor public pour le compte des divers agents non financiers. Cette approche enrichit, au niveau macro-économique, l'analyse générale de la conjoncture économique des collectivités.

Compte tenu d'évolutions méthodologiques, certaines données de cette partie sont sensiblement différentes de celles publiées dans le rapport annuel 2006. L'analyse des passifs financiers intègre notamment un reclassement significatif des crédits aux organismes de logements sociaux qui sont désormais inclus dans les crédits à l'habitat.





Sommaire

- 56 Les actifs financiers des résidents
- 58 Les passifs financiers des résidents
- 62 La masse monétaire et ses contreparties

Les actifs financiers des résidents

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des actifs financiers collectés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint plus de 957 milliards de F CFP dont près de 80 % de l'épargne gérée localement.

Au 31 décembre 2007, les actifs financiers collectés dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique s'élèvent à 957 milliards de F CFP contre 878 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, soit un encours en hausse de 9 %, tiré par la performance des placements liquides et à court terme. L'épargne gérée localement représente 78 % des actifs financiers à fin 2007, principalement constituée des dépôts à vue et des placements liquides et à court terme (hors OPCVM monétaire). L'épargne collectée localement mais gérée par des institutions extérieures concerne des produits d'épargne à long terme et les OPCVM monétaires, et totalise 22 % des actifs financiers.

Les dépôts à vue

Principale composante des actifs financiers (35 % du total), les dépôts à vue dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique présentent un encours de 334 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, en hausse de 3,7 % en glissement annuel, soit une progression nettement plus modérée qu'en 2006 (+17,7 %). Les dépôts à vue des entreprises (+6,4 %) augmentent à un rythme plus soutenu que ceux des ménages (+3 %).

En Nouvelle-Calédonie, l'évolution sur un an des dépôts à vue atteint +5,9 % alors qu'elle est plus stable en Polynésie française (+0,7 %).

Les placements liquides et à court terme

Cette catégorie d'épargne est composée des comptes à régime spécial, des dépôts à terme et des OPCVM monétaires.

Deuxième composante des actifs financiers, les dépôts à terme affichent une nette progression sur l'année 2007 (+ 28 %) avec un rythme de croissance équivalent à celui enregistré en 2006, conséquence d'une augmentation des taux de rémunération et d'un besoin de collecte des banques. La hausse est particulièrement soutenue en Nouvelle-Calédonie où elle atteint 32 % sur un an.

L'encours des comptes à régime spécial diminue pour la deuxième année consécutive sous l'effet d'une contraction des comptes sur livrets en Polynésie française (-4,9 %). En Nouvelle-Calédonie, les comptes à régime spécial progressent de 1,9 % sur l'exercice 2007.

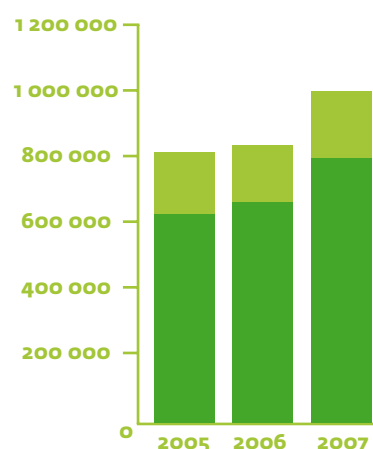
Bénéficiaire de la hausse des taux à court terme, les OPCVM monétaires constituent toujours un produit attractif pour les épargnants des collectivités d'outre-mer. Leur encours progresse de plus de 13 % pour la deuxième année consécutive, en dépit de la crise de l'été 2007 qui a frappé la liquidité de certains fonds de cette catégorie.

L'encours des autres placements à court terme (bons de caisse et certificats de dépôt) est en recul de 4,3 % au 31 décembre 2007.

Au total, les placements liquides et à court terme représentent plus de 46 % des actifs financiers des résidents et progressent de 15 % sur l'année 2007.

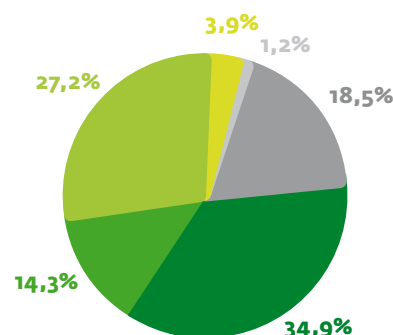
ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions de F CFP)



■ Épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures
■ Dépôts collectés et gérés localement

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2007



■ Dépôts à vue
■ Compte épargne à régime spécial
■ Dépôts à terme
■ OPCVM monétaire
■ Autres placements à court terme
■ Épargne à long terme

L'épargne à long terme

La collecte des statistiques concernant l'épargne collectée et gérée par des institutions extérieures n'est pas exhaustive. Les chiffres n'incluent pas, notamment, les données relatives aux contrats d'assurance-vie souscrits directement auprès des compagnies d'assurance.

Au 31 décembre 2007, les placements d'épargne à long terme s'élèvent à 178 milliards de F CFP pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique, en hausse de 4,2 % en glissement annuel. Toutefois, la part de l'épargne à long terme dans le total des actifs financiers est en léger recul à 18,5 % en 2007 contre 19,4 % en 2006.

Les produits d'assurance-vie représentent près de 64 % de l'épargne à long terme avec un encours de 114 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. Pour la deuxième année consécutive, la progression des encours d'assurance-vie atteint 12 % en rythme annuel.

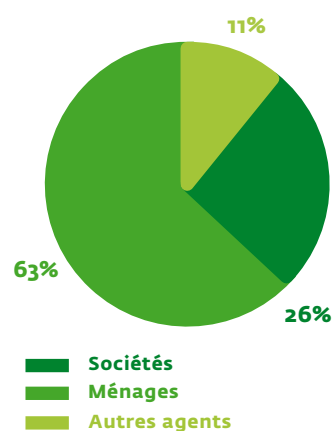
L'encours des OPCVM non monétaires se réduit de 10 % en 2007 à 36 milliards de F CFP, du fait du repli des marchés financiers à partir de l'été 2007 qui a conduit à des arbitrages vers des produits moins risqués. Ils représentent néanmoins plus de 20 % de l'épargne à long terme.

Les placements d'épargne logement ont vu leur encours diminuer de près de 6 % en 2007 (cf ci-contre). Enfin, les placements en actions et en obligations restent marginaux (6 % de l'épargne à long terme en 2007) et subissent des évolutions contrastées, de respectivement +16 % et -33 % sur l'année.

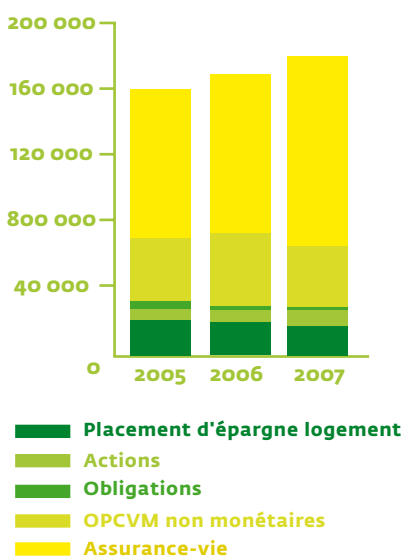
Répartition des actifs par agent économique

Les actifs financiers des collectivités d'outre-mer du Pacifique sont détenus à hauteur de 63 % par les ménages, soit un encours de 590 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. Cette part s'est accrue de 5 points par rapport à 2006, au désavantage des entreprises qui concentrent 26 % des actifs financiers. La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est plus marquée en Polynésie française (67,5 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (56,4 %).

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2007



RÉPARTITION PAR NATURE DE L'ÉPARGNE À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE (en millions de F CFP)



♦ Les passifs financiers des résidents

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique atteint 1 109 milliards de F CFP dont près de 18 % sont accordés par des établissements situés hors de la zone d'émission.

Évolution des concours bancaires par nature

L'encours brut des crédits accordés par les établissements de crédit locaux a enregistré une hausse globale de 9,9 % en glissement annuel, pour atteindre 913 milliards de F CFP au 31 décembre 2007 contre 831 milliards un an plus tôt. La hausse a concerné toutes les catégories de crédits, hormis les comptes ordinaires débiteurs et les autres crédits.

-> Les crédits à l'habitat constituent la principale composante du portefeuille des établissements de crédit locaux avec un volume d'encours de 338 milliards de F CFP, soit 37 % du total des concours bancaires. En 2007, les crédits à l'habitat ont augmenté de 12,6 %, contre + 7 % en 2006. La progression des encours est plus forte en Nouvelle-Calédonie (+ 13,1 %) qu'en Polynésie française (+ 6,3 %).

-> Les crédits de trésorerie représentent 23 % des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux. Leur encours s'établit à 211 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, soit une hausse de 9,3 % en glissement annuel.

-> Contrairement aux évolutions observées en 2006, l'encours des comptes ordinaires débiteurs est en recul de 8,9 % et atteint 61 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. Cette catégorie de concours représente moins de 7 % des crédits accordés par les établissements de crédit locaux.

-> Les créances douteuses brutes enregistrent une croissance modérée (+ 1,6 % en 2007 contre + 8,5 % en 2006), selon un rythme plus faible que celui des encours bruts. En conséquence, le taux de créances

douteuses recule de 0,3 point pour atteindre 4,2 % au global, mais l'évolution du taux de créances douteuses est contrastée sur les différentes géographies. En Nouvelle-Calédonie, ce taux est en repli de 0,5 point à 2,9 % alors qu'il se maintient à un niveau stable en Polynésie (autour de 5,5 %). A Wallis-et-Futuna, le taux de créances douteuses est en net retrait à 7 % contre 9 % à fin 2006. Parallèlement, le taux de provisionnement des créances douteuses progresse de 3 points en Nouvelle-Calédonie (70 % au 31 décembre 2007) alors qu'il recule de 3,2 points en Polynésie française, à 62,2 %.

Le montant brut des concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit hors zone d'émission (HZE) s'élève à 196 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, en progression de 3,2 % en glissement annuel. Ils représentent 17,6 % de l'ensemble des concours bancaires octroyés aux bénéficiaires des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ce poids est en diminution régulière sur les quatre dernières années, alors qu'il atteignait 20,4 % en 2004.

Au cours de l'année 2007 :

-> les crédits à l'habitat représentent 50 % des concours bancaires consentis par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission et incluent notamment les crédits accordés aux organismes de logements sociaux. Sur l'année 2007, leur encours a connu une progression soutenue de 18 % pour atteindre 98 milliards de F CFP. L'augmentation a été particulièrement marquée en Nouvelle-Calédonie avec une hausse de 21 % contre 12 % en Polynésie française.

-> les crédits à l'investissement s'élèvent à 81 milliards de F CFP et représentent 41 % des concours hors zone dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Leur encours au 31 décembre 2007 est en net recul (-13 %) par rapport à 2006, notamment en Polynésie française, où la baisse est plus sensible (-16 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (-7 %).

-> les crédits de trésorerie ont progressé de 17 %, à 11,2 milliards de F CFP. Ils représentent 5,7 % de l'encours hors zone.

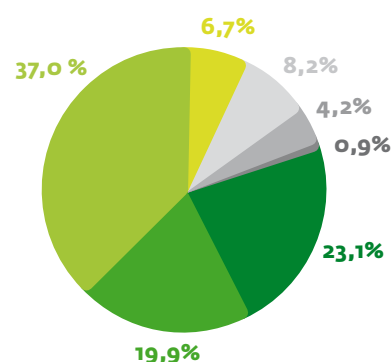
-> les créances douteuses brutes ont reculé de 0,2 milliard de F CFP, passant de 1,5 à 1,3 milliard de F CFP (dont + 0,1 milliard de F CFP en Nouvelle-Calédonie et - 0,2 milliard de F CFP en Polynésie française). Elles ne représentent que 0,7 % de l'ensemble des concours hors zone.

RÉPARTITION DES CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2007

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION				
(en millions de F CFP)	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	TOTAL
Créances commerciales	3 527	4 669	-	8 196
Crédits de trésorerie	84 787	125 333	977	211 097
Crédits d'investissement	119 349	62 364	66	181 779
Crédits à l'habitat	201 750	135 839	68	337 657
Comptes ordinaires débiteurs	28 715	32 340	161	61 216
Autres crédits	30 105	45 000	46	75 151
Créances douteuses brutes	14 196	23 782	99	38 077
dont provisions	9 943	14 783	99	24 825
Clientèle non financière	482 429	429 327	1 417	913 173
Part en pourcentage	52,8%	47,0%	0,2%	100,0%

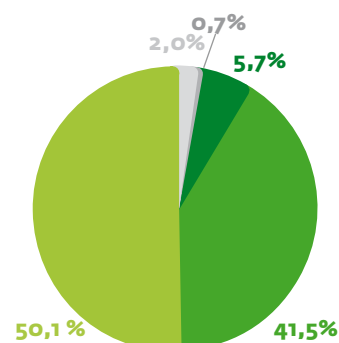
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION				
(en millions de F CFP)	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	6 889	4 337	-	11 226
Crédits d'investissement	31 817	49 021	430	81 268
Crédits à l'habitat	71 490	25 973	664	98 128
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-
Autres crédits	1 473	2 344	163	3 980
Créances douteuses brutes	309	594	409	1 312
dont provisions	1	110	-	111
Clientèle non financière	111 978	82 269	1 666	195 914
Part en pourcentage	57,2%	42,0%	0,8%	100,0%

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES LOCAUX PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2007



Crédit de trésorerie
 Crédit d'investissements
 Crédits à l'habitat
 Comptes ordinaires débiteurs
 Autres crédits
 Créances douteuses brutes
 Créances commerciales

RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES HZE PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2007



Crédit de trésorerie
 Crédit d'équipement
 Crédits à l'habitat
 Autres crédits
 Créances douteuses brutes

Évolution des concours bancaires par agent économique

Près de la moitié des crédits sont consentis aux ménages, essentiellement sous forme de crédits à l'habitat.

Les concours de caractère bancaire accordés par les établissements situés dans la zone d'émission

Au 31 décembre 2007, les ménages demeurent les premiers bénéficiaires des prêts accordés par les établissements de crédit des COM, avec toutefois une part en léger recul à 50,7 %, contre 51,3 % au 31 décembre 2006. Leur encours s'établit à 444 milliards de F CFP, quand celui des entreprises totalise 397 milliards de F CFP soit 45,3 % des concours accordés par les établissements de crédit de la zone d'émission.

Les principales évolutions en 2007 sont les suivantes :

-> L'encours des crédits octroyés aux entreprises continue de progresser à un rythme soutenu (+13,1 % sur l'exercice 2007) résultant essentiellement de la croissance des crédits d'investissement (+ 21 %) qui constituent près de la moitié des crédits accordés à cette catégorie d'agent. Les crédits à l'habitat destinés aux entreprises s'élèvent à 51 milliards de F CFP, en hausse de 26 % sur l'année 2007.

-> Les crédits aux ménages sont constitués à hauteur de 64 % de crédits à l'habitat suivis par les crédits à la consommation (33 %). L'encours de crédits aux ménages progresse de 9 % sur l'année 2007, tiré par une croissance de plus de 10 % des crédits à l'habitat. Toutes les autres composantes voient leurs encours progresser, hormis les comptes ordinaires débiteurs qui reculent de manière significative (-22 %).

-> Constituant moins de 2 % des concours bancaires de la zone d'émission, les crédits aux collectivités locales portent un encours de 15 milliards de F CFP et enregistrent une très forte évolution sur 2007 (+59 %).

Les concours de caractère bancaire accordés par les établissements hors zone d'émission

Au 31 décembre 2007, les principaux bénéficiaires des crédits octroyés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont les ménages et les collectivités locales avec une part respective de 43 % et 40 %.

L'encours des crédits aux ménages enregistre une croissance de plus de 15 % et s'établit à 82 milliards de F CFP. Il est constitué à 86 % par les crédits à l'habitat, le reliquat correspondant à des crédits à la consommation.

A l'inverse, les prêts aux collectivités locales reculent de plus de 10 % sur l'année 2007 et affichent un encours de 79 milliards de F CFP. Ces crédits restent stables en Nouvelle-Calédonie alors qu'ils subissent une baisse de près de 15 % en Polynésie française.

Les crédits aux entreprises sont en hausse de 9,8 % au 31 décembre 2007 et sont constitués pour l'essentiel de prêt à l'habitat social (79 %) localisés majoritairement (à hauteur de 90 %) en Nouvelle-Calédonie.



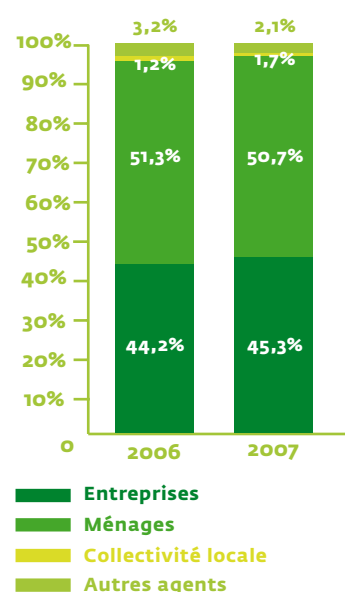
Nouvelle-Calédonie, Nouméa : Habitat

**RÉPARTITION DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS
PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2007**

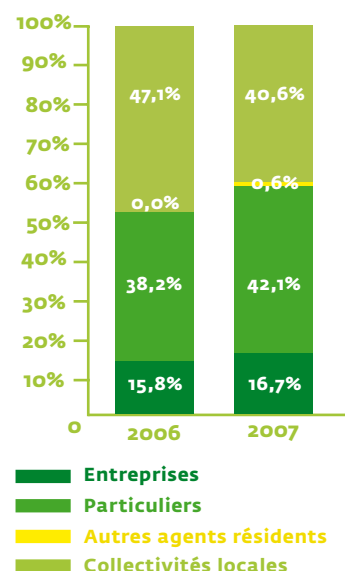
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS DANS LA ZONE D'ÉMISSION					
(Concours nets en millions de F CFP)	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	TOTAL
Créances commerciales	8 197	-	-		8 197
Crédits de trésorerie	77 205	124 585	9 306		211 096
Crédits à l'équipement	177 046	-	4 734		181 780
Crédits à l'habitat	51 325	285 844	488		337 657
Comptes ordinaires débiteurs	53 164	7 752	300		61 216
Autres crédits	30 096	26 198	329	18 528	75 151
Créances douteuses nettes	6 948	6 241		63	13 252
Provisions					24 824
Clientèle non financière	403 981	450 620	15 157	18 528	913 173

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION					
(Concours nets en millions de F CFP)	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	TOTAL
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	11 226	-	-	11 226
Crédits à l'équipement	5 585	-	75 684	-	81 270
Crédits à l'habitat	25 438	70 804	1 884	-	98 126
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	1 311	8	1 275	1 385	3 979
Créances douteuses nettes	350	851	-	-	1 202
Provisions					111
Clientèle non financière	32 684	82 889	78 843	18 528	195 914

**RÉPARTITION DES CONCOURS
BANCAIRES LOCAUX PAR AGENT
ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2007**



**RÉPARTITION DES CONCOURS
BANCAIRES HZE PAR AGENT ÉCO-
NOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2007**



♦ La masse monétaire et ses contreparties

La croissance des dépôts à terme soutient la progression de 10 % de la masse monétaire en 2007. Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, le système bancaire reste globalement « emprunteur ».

Les composantes de la masse monétaire

Au 31 décembre 2007, la masse monétaire s'inscrit en hausse de 9,8 % en glissement annuel pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Cette progression résulte, pour l'essentiel, de la hausse soutenue des dépôts à terme (+ 28 %) et, dans une moindre mesure, de celle des dépôts à vue (+ 3,7 %). La circulation fiduciaire, qui ne représente que 3,7 % de la masse monétaire, est en hausse de 5,7 % sur l'année 2007. L'encours des comptes sur livrets est stable (-0,8 %).

Principale composante de l'agrégat P1, les plans d'épargne logement enregistrent un recul sensible de leur encours sur l'année 2007 (- 5,4 %), conséquence d'une rémunération et d'une fiscalité moins attractive ainsi qu'un effet de maturité du produit, en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française.

La position extérieure nette des systèmes bancaires locaux (hors Institut d'émission) résulte de la différence entre les avoirs et les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux.

COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions de F CFP)	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
M1					
Circulation fiduciaire	24 520	27 027	28 568	10,2%	5,7%
- Billets	21 579	23 941	25 286	10,9%	5,6%
- Pièces	2 941	3 086	3 282	4,9%	6,4%
Dépôts à vue	273 488	321 991	333 885	17,7%	3,7%
TOTAL M1	298 008	349 018	362 453	17,1%	3,8%
M2 - M1	142 526	137 922	136 671	-3,2%	-0,9%
Comptes sur livrets	141 500	136 849	135 719	-3,3%	-0,8%
Comptes d'épargne-logement	1 026	1 073	952	4,6%	-11,3%
TOTAL M2	440 534	486 940	499 124	10,5%	2,5%
M3 - M2	190 658	214 625	271 083	12,6%	26,3%
Dépôts à terme	159 477	202 963	259 890	27,3%	28,0%
Bons	14 415	9 382	8 705	-34,9%	-7,2%
Certificats de dépôt	16 766	2 280	2 488	-86,4%	9,1%
TOTAL M3	631 192	701 565	770 207	11,1%	9,8%
P1	17 576	17 955	16 991	2,2%	-5,4%
dont Plans d'épargne-logement	17 539	17 915	16 941	2,1%	-5,4%

Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2007, la position extérieure nette du système bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a accentué sa position globalement « emprunteuse » de 1,4 milliard de F CFP, pour s'établir à - 62,2 milliards de F CFP. L'augmentation des avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (+ 12 milliards de F CFP) n'a pas compensé la forte croissance de leurs engagements hors zone d'émission (+ 13,4 milliards de F CFP). Par collectivité, la situation est la suivante :

-> la situation « emprunteuse » en Nouvelle-Calédonie augmente de 15 milliards de F CFP et atteint ainsi 72 milliards de F CFP fin 2007 ;

-> la Polynésie française retrouve une position extérieure nette « prêteuse » de 6,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, après avoir été en situation « emprunteuse » depuis juin 2004. Ce renversement de tendance est la conséquence d'évolutions divergentes entre les avoirs et les engagements des établissements de crédit hors de la zone d'émission. Ainsi, bénéficiant d'une hausse de 7 milliards de F CFP (à fin décembre 2007), le montant des avoirs hors zone excède désormais le niveau des engagements qui ont, à l'inverse, enregistré un net retrait de -6 milliards de F CFP à même date.

-> la position « prêteuse » à Wallis-et-Futuna augmente de 0,8 milliard de F CFP, et s'établit à hauteur de 3 milliards de F CFP.

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES COM AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions de F CFP)	Variation				
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Avoirs hors zone d'émission	187 327	208 707	225 599	11,4%	8,1%
Institut d'émission	42 281	56 146	61 028	32,8%	8,7%
Etablissements de crédit locaux	145 046	152 561	164 571	5,2%	7,9%
Créances du Trésor public	18 278	20 552	20 680	12,4%	0,6%
Concours sur ressources monétaires⁽¹⁻²⁾	425 587	472 306	523 928	11,0%	10,9%
Concours de caractère bancaire des EC locaux(1)	757 413	830 785	912 509	9,7%	9,8%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)(2)	331 826	358 479	388 581	8,0%	8,4%
<i>Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>59 210</i>	<i>68 984</i>	<i>77 121</i>	<i>16,5%</i>	<i>11,8%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>22 260</i>	<i>24 082</i>	<i>23 992</i>	<i>8,2%</i>	<i>-0,4%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>203 014</i>	<i>213 400</i>	<i>226 780</i>	<i>5,1%</i>	<i>6,3%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>17 577</i>	<i>17 954</i>	<i>16 991</i>	<i>2,1%</i>	<i>-5,4%</i>
<i>Divers</i>	<i>29 765</i>	<i>34 059</i>	<i>43 697</i>	<i>14,4%</i>	<i>28,3%</i>
TOTAL M3	631 192	701 565	770 207	11,1%	9,8%

POSITION EXTÉRIEURE NETTE DES SYSTÈMES BANCAIRES LOCAUX À FIN DÉCEMBRE

(en millions de F CFP)	Avoirs hors zone d'émission des EC locaux		Engagements hors zone d'émission des EC locaux		Position extérieure nette du système bancaire local	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Nouvelle-Calédonie	69 670	73 882	126 375	145 815	-56 705	-71 933
Polynésie française	80 469	87 452	86 790	80 723	-6 321	6 729
Wallis-et-Futuna	2 422	3 238	236	241	2 186	2 997
ENSEMBLE	152 561	164 572	213 401	226 779	-60 840	-62 207

CHAPITRE

4

Le système bancaire et financier dans les COM du Pacifique

Trois catégories d'établissements de crédit ⁽¹⁾ sont implantées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique : les banques affiliées à la Fédération des banques financières spécialisées.

(1) La liste nominative et les caractéristiques des établissements de crédit installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont présentées en annexe.



Sommaire

- 66 L'organisation bancaire
- 68 L'activité bancaire

♦ L'organisation bancaire

Dix-sept établissements de crédit sont installés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, dont dix en Nouvelle-Calédonie, six en Polynésie française et un seul à Wallis-et-Futuna. Par ailleurs, l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT) exerce une activité de services financiers en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Conformément à la stratégie des maisons mères des établissements de crédit implantés dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique - poursuivre le renforcement des parts de marché afin d'assurer la pérennité de leurs établissements -, le secteur bancaire demeure assez concentré. On compte ainsi trois banques en Polynésie française, cinq en Nouvelle-Calédonie et une à Wallis-et-Futuna. Les sociétés financières sont également relativement peu nombreuses (trois à Papeete et cinq à Nouméa).

Outre le réseau bancaire local, certains établissements de crédit situés hors de la zone d'émission interviennent régulièrement dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les principaux sont l'Agence française de développement (AFD), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM, anciennement SOFOTOM), la Caisse d'aide sociale de l'Education nationale (CASDEN), Natixis, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)⁽¹⁾.

Le secteur bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique a connu les évolutions suivantes au cours de l'année 2007 :

-> La stratégie de l'AFD de se désengager de ses participations dans les établissements de crédit des collectivités d'outre-mer du Pacifique s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007. Le CECEI a autorisé le 28 septembre 2007 la cession des parts de l'AFD

dans le capital de la BCI à la BRED - Banques Populaires, l'AFD conservant un poste d'administrateur. Au terme de l'opération, la BRED détient 49,9% du capital de la BCI, l'AFD 0,1%, et la Nouvelle-Calédonie 50%. En Polynésie française, l'AFD a cédé à la BRED - Banques Populaires, 15 % du capital de la SOCREDO le 19 novembre 2007 conformément au protocole d'accord signé en février 2006. Le capital social de la SOCREDO se répartit désormais entre la collectivité locale (50 %), l'AFD (35 %) et la BRED - Banques Populaires (15 %).

-> La Socredo a signé le 10 décembre 2007 une convention avec la Banque européenne d'investissement (BEI) portant sur une ligne de crédit de 600 millions de F CFP destinée à des actions en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Un partenariat identique a été mis en place en Nouvelle-Calédonie, une ligne de crédit de 596 millions de F CFP ayant été mise à disposition de la BCI afin de soutenir les entreprises calédoniennes s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

-> L'association Nouvelle-Calédonie initiative a démarré son activité en 2007. Elle répond tout particulièrement à un besoin d'aide financière à la création d'entreprises dont le montant des investissements varie entre 3 et 25 millions de F CFP.

La couverture bancaire dans les collectivités d'outre-mer de Pacifique continue de se densifier. Ainsi, au 31 décembre 2007, les trois géographies comptaient 149 guichets bancaires, soit 2 guichets supplémentaires ; dont 74 en Polynésie française, 71 en Nouvelle-Calédonie et 4 à Wallis-et-Futuna. En termes de guichets automatiques, le nombre de DAB/GAB progresse de 7 % pour s'établir à 295 (146 en Polynésie française, 148 en Nouvelle-Calédonie et 1 à Wallis-et-Futuna).

(1) La CDC n'est pas un établissement de crédit au sens de la loi bancaire mais est intégrée, par convention, dans la catégorie "Institutions financières spécialisées" des établissements de crédit hors zone d'émission

Ces évolutions s'accompagnent d'une augmentation toujours soutenue du nombre de cartes bancaires en circulation : + 11 % en Nouvelle-Calédonie avec 144 000 cartes bancaires fin 2007, et + 7,3 % en Polynésie française avec 195 000 cartes.

Le nombre de comptes bancaires ouverts s'est accru de 2,7 % en Polynésie française à 355 000, et de 3,7 % pour la Nouvelle-Calédonie (soit 392 000 comptes). Au 31 décembre 2007, le taux de bancarisation⁽¹⁾ atteint 1,63 en Nouvelle-Calédonie et 1,39 en Polynésie française, soit des niveaux de bancarisation bien inférieurs à ceux enregistrés en métropole (3,5 en 2006) et dans les DOM (2,2 en 2006).

(1) Nombre de comptes bancaires par habitant

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE GUICHETS DANS LES COM

	2005	2006	2007
Etablissements de crédit locaux	17	17	17
Banques	9	9	9
Sociétés financières	8	8	8
Guichets bancaires ⁽¹⁾	150	147	149
Guichets automatiques	237	276	295

Source : IEOM

(1) y compris guichets périodiques



Polynésie française, Ile Nuku hiva aux Marquises

♦ L'activité bancaire

Les banques polynésiennes bénéficient d'une baisse du coût du risque alors que les banques calédoniennes enregistrent un résultat net en léger recul

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des banques des collectivités d'outre-mer du Pacifique présente un bilan total agrégé de 1 114 milliards de F CFP, en progression de 8,5% sur un an.

Les opérations avec la clientèle à l'actif comme au passif sont en hausse de près de 10 % à fin 2007. Elles représentent respectivement 76 % du total de l'actif et 69 % du passif du bilan agrégé. Le solde de ces opérations se maintient à un niveau négatif de -103 milliards de F CFP et se détériore de près de 10 milliards de F CFP par rapport à 2006. Cette évolution est la conséquence d'un fort accroissement du déficit des opérations avec la clientèle en Nouvelle-Calédonie (+12 milliards de F CFP) alors qu'en Polynésie française, le solde s'est amélioré de plus d'un milliard de F CFP.

Les fonds propres, nets des valeurs immobilisées, se sont renforcés de plus de 10 milliards de F CFP.

Le bilan agrégé des banques FBF des collectivités d'outre-mer du Pacifique fait ressortir un besoin de financement global qui s'établit à 21,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, en baisse de 7,6 milliards de F CFP par rapport à fin 2006. Cette situation résulte d'évolutions contrastées dans les différentes géographies. En Polynésie française, les banques FBF enregistrent globalement une capacité de placement de 7,1 milliards de F CFP alors qu'un besoin global de refinancement était observé depuis 2005. En Nouvelle-Calédonie, le besoin de financement des banques de la place se creuse de près de 3 milliards de F CFP en 2007, consécutivement à une progression plus forte des encours de crédits comparativement aux dépôts de la clientèle.

Le produit net bancaire (PNB) progresse de 5 % sur l'exercice 2007 pour atteindre 47 milliards de F CFP. Le produit net des opérations avec la clientèle s'établit à 39 milliards de F CFP en hausse de 3,1 % et constitue près de 81 % du PNB.

Le résultat brut d'exploitation s'améliore de 6,5 % sur l'exercice 2007, en raison d'une moindre croissance des frais généraux (+ 3,9 %) par rapport au PNB. Le coefficient net d'exploitation⁽¹⁾ s'établit à 59,4 % en recul de 0,6 point par rapport à fin 2006. Cette amélioration est particulièrement importante en Nouvelle-Calédonie (-1,4 point à 61,5 %) où le coefficient net d'exploitation demeure toutefois à un niveau supérieur à celui de la Polynésie française (57,3 %).

Le coût du risque s'élève à 1,4 milliard de F CFP en recul de 14,5 %, principalement lié à la baisse significative observée en Polynésie française (-15 %). Le taux de créances douteuses est également en baisse de 0,4 point et s'affiche à 4,1 % au 31 décembre 2007. En Nouvelle-Calédonie, le taux de créances douteuses continue sa baisse pour s'établir à 2,9 % soit un niveau nettement inférieur à celui de la Polynésie française (5,5 %).

Le taux de provisionnement des banques FBF installées dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique est en léger recul à 64,4 %. Il progresse de plus de 3 points en Nouvelle-Calédonie (69 %) mais recule de 3 points en Polynésie française à 62 %.

Le résultat net s'établit à 11,8 milliards de F CFP en progression de 4,1 %. Cette évolution est très largement imputable aux banques polynésiennes qui voient leurs résultats nets augmenter de 11 %. En revanche, le résultat net des banques calédoniennes est en recul de 1 % en 2007, conséquence d'éléments non récurrents relatifs aux immobilisations financières.

(1) (frais généraux + dotations aux amortissements)/produit net bancaire. Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

L'activité bancaire en 2007 a été retracée à partir des données agrégées relatives aux banques de l'ensemble des collectivités d'outre-mer du Pacifique, affiliées à la Fédération bancaire française (FBF).

BILAN AGRÉGÉ DES BANQUES FBF (en millions de F CFP)

ACTIF	2005	2006 (r)	2007(p)	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	195 606	202 894	220 544	8,7%
Opérations avec la clientèle	700 272	771 371	847 541	9,9%
Opérations diverses	14 778	35 911	29 533	-17,8%
Valeurs immobilisées	35 398	16 620	16 668	0,3%
TOTAL ACTIF	946 055	1 026 796	1 114 286	8,5%

PASSIF	2005	2006 (r)	2007(p)	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	224 092	232 253	242 272	4,3%
Opérations avec la clientèle	610 615	678 128	744 425	9,8%
Opérations diverses	19 370	22 162	23 132	4,4%
Capitaux propres	91 978	94 253	104 457	10,8%
TOTAL PASSIF	946 055	1 026 796	1 114 286	8,5%

(r) révisé

(p) provisoire

RÉSULTAT AGRÉGÉ DES BANQUES FBF (en millions de F CFP)

	2005	2006 (r)	2007(p)	Variations annuelles
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 447	-2 541	-2 475	-2,6%
(+) Opérations avec la clientèle	35 940	37 704	38 892	3,1%
(+) Opérations sur titres	-42	24	172	ns
(+) Autres opérations	10 165	10 653	11 553	8,4%
(=) Produit net bancaire	43 636	45 841	48 142	5,0%
(-) Frais généraux	24 416	25 354	26 331	3,9%
dont frais de personnel	15 601	16 261	16 788	3,2%
dont services extérieurs	8 053	8 299	8 740	5,3%
(-) Dotations aux amortissements	2 469	2 260	2 285	1,1%
(-) Divers	-1 347	-1 440	-1 429	-0,7%
(=) Résultat brut d'exploitation	18 099	19 667	20 954	6,5%
(-) Coût du risque	377	1 671	1 429	-14,5%
Résultat d'exploitation	17 722	17 996	19 525	8,5%
Résultat courant avant impôt	17 682	17 701	19 867	12,2%
RÉSULTAT NET	10 726	11 379	11 841	4,1%

(r) révisé

(p) provisoire

5

Annexes

Sommaire

- 71 Liste des publications de l'IEOM
- 72 Coordonnées des établissements de crédit
- 74 Évolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels

♦ Liste des publications de l'IEOM (Année 2007)⁽¹⁾

Les publications périodiques

LA LETTRE MENSUELLE

(version électronique uniquement)

LE BULLETIN TRIMESTRIEL DE CONJONCTURE

- > Fascicule géographique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou Wallis-et-Futuna)
 - volet "conjoncture économique"
 - volet "conjoncture monétaire et financière"

LE RAPPORT ANNUEL

- > Rapport général de l'IEOM
- > Fascicule géographique
 - de Nouvelle-Calédonie
 - de Polynésie française
 - de Wallis-et-Futuna

LE RAPPORT ANNUEL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

- > de la Nouvelle-Calédonie
- > de la Polynésie française

Les notes de l'Institut d'émission

- > Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises en outre-mer
- > Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie française
- > Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer
- > Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa
- > Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie
- > Les industries agroalimentaires en Polynésie française
- > Le bâtiment et les travaux publics en Polynésie française

Les publications CEROM

- > Tableau de bord économique CEROM
 - de la Nouvelle-Calédonie
 - de la Polynésie française
- > Etude macro-économique CEROM
 - L'économie polynésienne post C.E.P. une dépendance difficile à surmonter, 1995-2003

(1) Toutes les publications de l'IEOM sont disponibles, gratuitement, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr, rubrique "Publications".

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CALÉDONIENNE DE BANQUE (SGCB)

Banque - Code interbancaire : 18319

Siège social :

44, rue de l'Alma

BP G2 - 98848 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 63 00

Fax : (687) 25 64 00

Swift : SOGENCNN

Internet : www.socgen.com/sgcb

e-mail : svp.sgcb@canl.nc

Capital social :

(en milliers de F CFP) 1 068 375

Directeur Général :

Jean-Pierre DUFOUR

AUSTRALIA AND NEW ZEALAND

BANKING GROUP LIMITED (ANZ)

Bureau de représentation

9, rue d'Austerlitz

BP 4572

98847 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 27 47 37

Fax : (687) 27 47 78

e-mail : garnierf@anz.com

Représentante :

Félicia GARNIER

SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Code interbancaire : 14158

Siège social :

7, rue Eugène Porcheron - Quartier Latin

98800 Nouméa

Tél. : (687) 26 88 00

Fax : (687) 28 61 90

Internet : www.opt.nc

Directeur général : Jean-Yves OLLIVAUD

En Polynésie française

BANQUE DE POLYNÉSIE

Banque - Code interbancaire : 12149

Siège social :

355, Boulevard Pomaré

BP 530

98713 Papeete

Tél. : (689) 46 66 66

Fax : (689) 46 66 64

Internet : www.sg-bdp.pf

e-mail : BDP@sg-bdp.pf

Capital social :

(en milliers de F CFP) 1 380 000

Directeur Général :

Frédéric COIN

BANQUE DE TAHITI

Banque - Code interbancaire : 12239

Siège social :

38, rue François Cardella

BP 1602

98713 Papeete

Tél. : (689) 41 70 00

Fax : (689) 42 33 76

Internet : www.banque-tahiti.pf

e-mail : contact@bt.pf

Capital social :

(en milliers de F CFP) 1 565 334

Directeur Général :

Daniel NUCCIO

BANQUE SOCREDO

Banque - Code interbancaire : 17469

Siège social :

115, rue Dumont d'Urville

BP 130

98713 Papeete

Tél. : (689) 41 51 23

Fax : (689) 41 52 83

Internet : www.websoc.pf

e-mail : dirgen@bank-socredo.pf

Capital social :

(en milliers de F CFP) 22 000 000

Directeur Général :

James ESTALL

OCÉOR LEASE TAHITI

anciennement CRÉDIPAC POLYNÉSIE

Société financière - Code interbancaire : 19110

Siège social :

38, rue François Cardella

BP 90

98713 Papeete

Tél. : (689) 41 70 00

Fax : (689) 42 33 76

Capital social :

(en milliers de F CFP) 341 957

Directeur Général :

Philippe MARIE

SOGELEASE BDP

Société financière - Code interbancaire : 15178

Siège social :

355, boulevard Pomaré

BP 530

98713 Papeete

Tél. : (689) 46 66 11

Fax : (689) 46 66 05

e-mail : BDP@sg-bdp.pf

Capital social :

(en milliers de F CFP) 340 000

Directeur Général :

Philippe BUDET

OCEANIENNE DE FINANCEMENT - OFINA

Société financière - Code interbancaire : 15138

Siège social :

Rue Edouard Ahnne

BP 40201 Fare Tony

98715 Papeete

Tél. : (689) 86 69 66

Fax : (689) 86 69 67

Internet : www.ofina.pf

e-mail : info@ofina.pf

Capital social :

(en milliers de F CFP) 566 000

Directeur Général :

Michel MONVOISIN

SERVICES FINANCIERS DE L'OPT

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Code interbancaire : 14168

Siège social :

8, rue de la Reine Pomare IV

98714 Papeete

Tél. : (689) 41 42 42

Fax : (689) 43 67 67

Internet : www.opt.pf

Directrice générale :

Lydia NOUVEAU

À Wallis-et-Futuna

BANQUE DE WALLIS-ET-FUTUNA

Banque - Code interbancaire : 11408

Siège social :

BP 59 Mata'Utu

98600 UVEA, Wallis-et-Futuna

Tél. : (681) 72 21 24

Fax : (681) 72 21 56

Telex : 5 200 NAPAWF

Internet : www.bnpparibas.com/fr/nossites/WallisEtFutuna.asp

e-mail : maurice.j.lasante@bnpparibas.com

Capital social :

(en milliers de F CFP) 455 000

Directeur Général :

Jean-François ARACIL

Directeur d'agence :

Maurice LASANTE

Évolution des principaux indicateurs économiques et sectoriels

LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
1. NICKEL DE NOUVELLE-CALÉDONIE							
Production de minerai							
Minerai humide (milliers de tonnes)	5 944	6 625	7 033	6 445	6 181 ⁽¹⁾	7 508 ⁽²⁾	21,5%
Exportation de minerai en volume							
Minerai humide (milliers de tonnes)	3 065	3 385	3 840	3 394	3 319 ⁽¹⁾	4 003 ⁽²⁾	20,6%
Exportation de minerai en valeur (millions de F CFP)	7 385	9 546	15 793	15 027⁽¹⁾	18 531⁽¹⁾	44 004⁽²⁾	137,5%
Production SLN (tonnes métal contenu)	59 867	61 523	55 180	59 576	62 378	59 796⁽²⁾	-4,1%
Mattes	11 217	10 857	12 164	12 838	13 655	14 842 ⁽²⁾	8,7%
Ferronickels	48 650	50 666	43 016	46 738	48 723	44 954 ⁽²⁾	-7,7%
Exportations SLN (tonnes métal contenu)	58 007	62 480	56 111	58 836	63 149	57 431⁽²⁾	-9,1%
Mattes	10 450	11 065	12 724	12 606	13 730	14 005 ⁽²⁾	2,0%
Ferronickels	47 557	51 414	43 387	46 230	49 419	43 426 ⁽²⁾	-12,1%
Exportations métallurgiques en valeur (millions de F CFP)	48 708	65 999	74 157	78 221	101 821⁽¹⁾	128 168⁽²⁾	25,9%
2. PERLES DE TAHITI⁽³⁾							
Exportations							
En volume (kilogrammes)	12 600 ⁽¹⁾	10 115 ⁽¹⁾	9 145 ⁽¹⁾	8 426 ⁽¹⁾	7 690 ⁽¹⁾	7 816 ⁽⁴⁾	1,6%
En valeur (millions de F CFP)	15 133 ⁽¹⁾	10 226 ⁽¹⁾	11 160 ⁽¹⁾	12 395 ⁽¹⁾	11 098 ⁽¹⁾	10 681 ⁽²⁾	-3,8%
3. TOURISME							
Nombre de touristes de séjour⁽⁵⁾							
Nouvelle-Calédonie	103 933	101 983	99 515	100 651	100 491	103 363	2,9%
Polynésie française	189 030	212 767	211 893	208 067	221 549	218 241 ⁽⁴⁾	-1,5%
Nombre de touristes de croisière							
Nouvelle-Calédonie	54 337	64 273	77 115	81 215	118 898	121 393	2,1%
Polynésie française	19 086	48 797	46 000 ⁽⁴⁾	40 504	38 716	42 796 ⁽⁴⁾	10,5%
Coefficient d'occupation des chambres (%)							
Nouvelle-Calédonie	57,0	59,7	59,5	62,0	61,8	60,8 ⁽⁴⁾	-1 pt
Polynésie française	59,1	58,5	62,8	62,5	66,4	60,0	pts
4. ELEVAGE							
Production de viande bovine (tonnes)							
Nouvelle-Calédonie	3 172 ⁽¹⁾	3 069 ⁽¹⁾	3 118 ⁽¹⁾	2 717 ⁽¹⁾	2 211 ⁽¹⁾	2 302	4,1%
Polynésie française	79	120 ⁽¹⁾	93 ⁽¹⁾	129,5 ⁽¹⁾	129,5 ⁽¹⁾	135 ⁽⁴⁾	4,2%
Production de viande porcine (tonnes)							
Nouvelle-Calédonie	1 157 ⁽¹⁾	1 180 ⁽¹⁾	1 183 ⁽¹⁾	1 150 ⁽¹⁾	1 231 ⁽¹⁾	1 265	2,8%
Polynésie française	1 040	866 ⁽¹⁾	918 ⁽¹⁾	1 044 ⁽¹⁾	997 ⁽¹⁾	1 100 ⁽⁴⁾	10,3%

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
5. PÊCHE							
Pêche industrielle (navires locaux)							
Nouvelle-Calédonie (tonnes)	2 210	2 466	2 616	2 473	2107	2121	-14,8%
Polynésie française (tonnes)	7 299	6 530	5 298	4 733 ⁽⁴⁾	5 258 ⁽¹⁾	6 321 ⁽²⁾	11,1%
Pêche artisanale (navires locaux)							
Polynésie française (tonnes)	3 412	2 846	3 200	ND	ND	ND	-
6. AQUACULTURE							
Production de crevettes (tonnes)							
Nouvelle-Calédonie (mer)	1 815	1 703	2 210	2 440	2 375	1 843 ⁽⁴⁾	-2,7%
Polynésie française (mer et chevrettes)	46	48	60	58,5	49,1	ND	-
Exportations de crevettes							
Nouvelle-Calédonie (tonnes)	1 377	1 275	1 509	1 708	1 786	1 307 ⁽⁴⁾	-26,8%
7. LE COPRAH							
Production de coprah (tonnes)							
Nouvelle-Calédonie	118	190	273	208	ND	ND	-
Polynésie française	9 649	9 333	7 923	9 915 ⁽¹⁾	9 662 ⁽¹⁾	9 047 ⁽²⁾	-6,4%
Production d'huile (tonnes)							
Nouvelle-Calédonie	55	89	110	98	ND	ND	-
Polynésie française	5 976	5 611	4 608	5 661	5 624	5 285 ⁽²⁾	-6,0%
8. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE							
Nouvelle-Calédonie (millions de kWh)	1 707 ⁽¹⁾	1 771 ⁽¹⁾	1 848 ⁽¹⁾	1 826 ⁽¹⁾	1 833 ⁽¹⁾	1 844	0,6%
Polynésie française (millions de kWh)	504	529	543	568	583	606 ⁽⁴⁾	4,0%
Wallis-et-Futuna (millions de kWh)	15	14,7	15	16,4	16,2	16,9	4,4%
9. COMMERCE EXTÉRIEUR							
Importations							
Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP)	127 178	163 869	156 767	170 692	200 841	244 105	21,5%
Polynésie française (millions de F CFP)	160 145	167 615	142 046	163 613	155 346	160 630	3,4%
Wallis-et-Futuna (millions de F CFP)	4 635	4 311	7 117	4 778	4 980	5 370	7,8%
Exportations							
Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP)	62 414	82 757	98 860	104 438 ⁽¹⁾	128 056 ⁽¹⁾	178 754	39,6%
Polynésie française (millions de F CFP)	21 075	16 487	17 736	20 169	18 652	16 719	-10,4%
Wallis-et-Futuna (millions de F CFP)	NS	NS	NS	11,8	11,6	0	-100,0%
Solde commercial							
Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP)	-64 764	-81 112	-57 907	-66 254	-72 785	-65 351	-10,2%
Polynésie française (millions de F CFP)	-139 071	-151 128	-124 310	-143 444	-136 694	-143 911	5,3%
Wallis-et-Futuna (millions de F CFP)	NS	-4 311	-7 117	-4 766	-4 968	-5 370	8,1%
Taux de couverture (%)							
Nouvelle-Calédonie	49	50,5	63,1	61,2	63,8	73,2	9,4 pts
Polynésie française	13,2	9,8	13,0	12,3	12,0	10,4	-1,6 pt
Wallis-et-Futuna	ND	NS	NS	0,2	0,2	0,0	-0,2pt

ND : Non disponible

NS : Non significatif

(1) Chiffre rectifié

(2) Chiffre provisoire

(3) Comprend les perles de culture brutes et les perles travaillées

(4) Estimations

(5) Sont considérés comme touristes, les non-résidents ayant passé une nuit au moins dans un moyen d'hébergement collectif ou privé, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité (selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme)

GLISSEMENT ANNUEL DES PRIX EN %

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nouvelle-Calédonie	1,5%	1,0%	0,9%	2,6%	1,4%	1,8%
Polynésie française	2,0%	0,7%	0,8%	2,3%	2,4%	1,9%
Wallis-et-Futuna	2,7%	1,5%	1,8%	2,5%	2,5%	0,4%
Métropole (hors tabac)	2,1%	1,6%	1,9%	1,6%	1,5%	2,5%

SALAIRES MINIMUM (HORAIRE) AU 31 DÉCEMBRE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nouvelle-Calédonie (F CFP)	591,72	611,90	618,59	650,89	680,50	715,17	5,1%
Polynésie française (F CFP)	627,13	627,13	739,65	739,65	775,15	810,65	4,6%
Wallis et Futuna (F CFP)	414,56	414,56	414,56	434,10	440,70	460,74	4,5%
Métropole (Euros)	6,83	7,19	7,61	8,03	8,27	8,44	2,1%
Métropole (cv F CFP)	815,04	858,00	908,11	958,23	986,87	1 007,15	2,1%

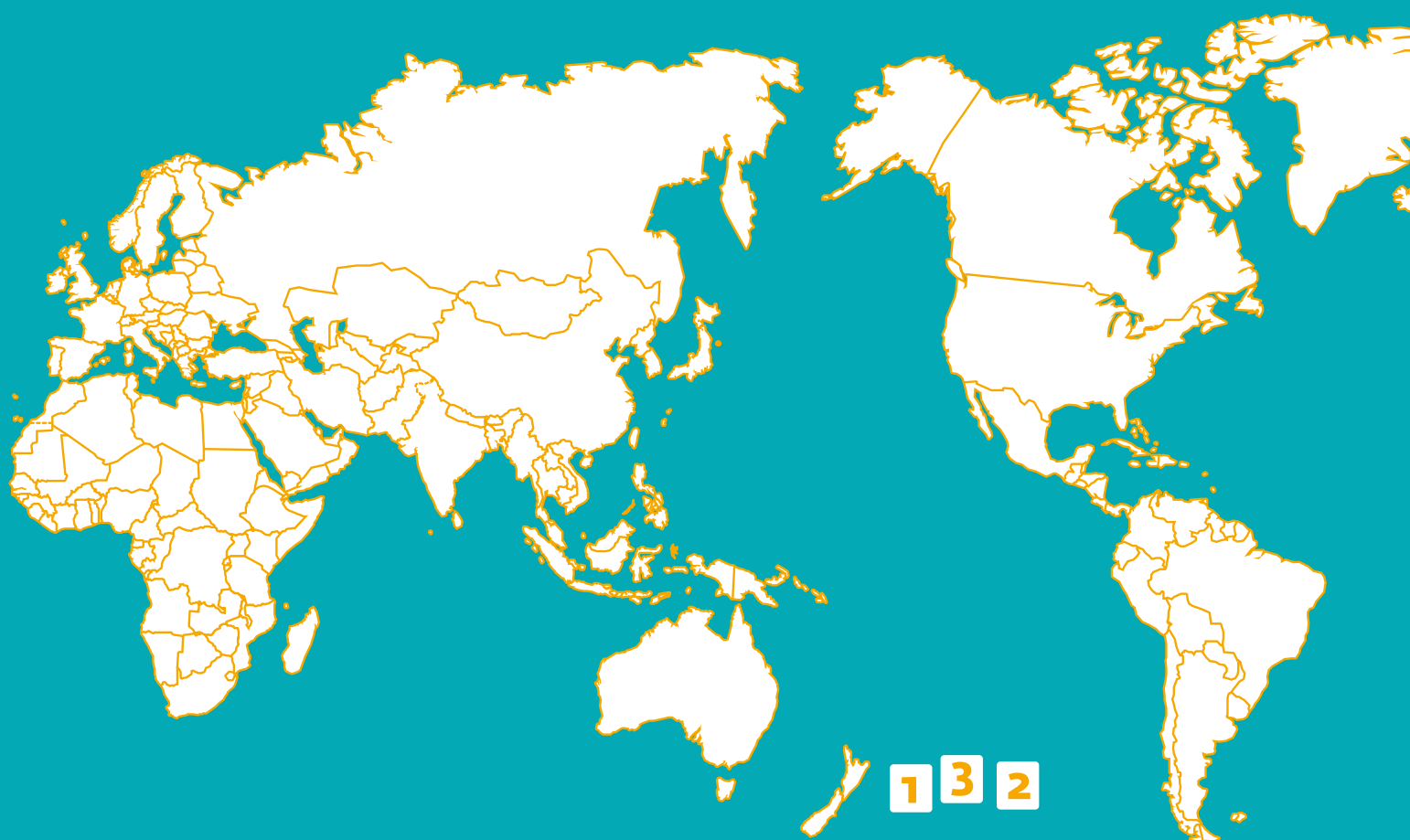
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN MILLIARDS DE F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2004 / 2003
Nouvelle-Calédonie	441,9	439,4	472,0 ⁽¹⁾	518,5 ⁽¹⁾	563,100 ⁽²⁾	599,5 ⁽²⁾	647,0 ⁽²⁾	8,6%
Polynésie française	446,0	456,6	479,9	498,5 ⁽¹⁾	511,912	nd	nd	2,7%

(1) Chiffre rectifié

(2) Estimations

La zone d'intervention de l'Institut d'émission d'outre-mer



1

Agence de la Nouvelle-Calédonie

19, rue de la République
BP 1758 — 98845 Nouméa Cedex
Directeur : Henry-Philippe de Clercq
E-mail : agence@ieom.nc
Tél. : (687) 27.58.22
Fax : (687) 27.65.53



2

Agence de la Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
BP 583 — 98713 Papeete RP
Directeur : Jean-Pierre Derancourt
E-mail : direction@ieom.pf
Tél. : (689) 50.65.00
Fax : (689) 50.65.03



3

Agence de Wallis-et-Futuna

BP G-5 - Mata'Utu — 98600 Uvea
Wallis-et-Futuna
Directeur : Didier Simon
E-mail : direction@ieomwf.fr
Tél. : (681) 72.25.05
Fax : (681) 72.20.03

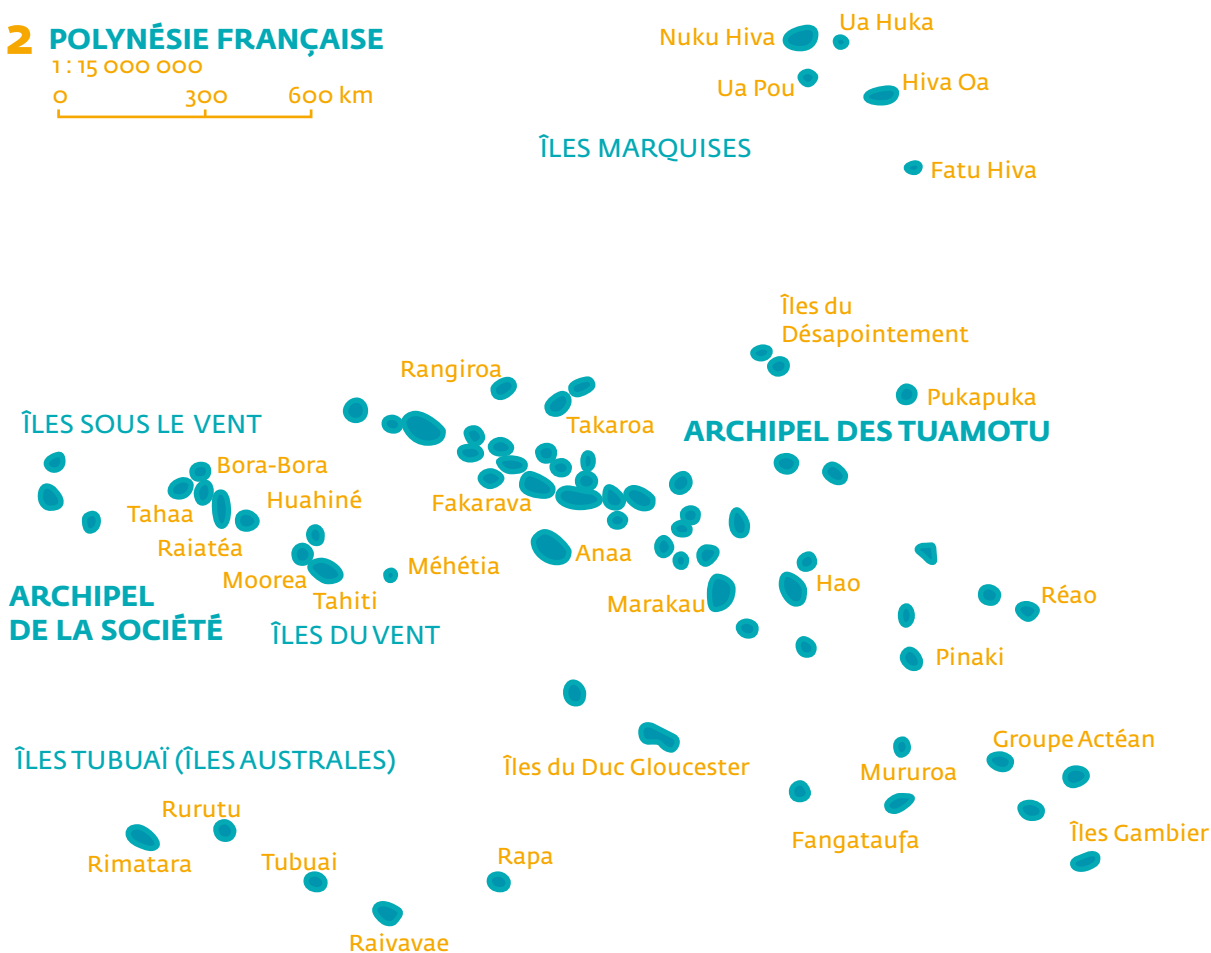




2 POLYNÉSIE FRANÇAISE

1 : 15 000 000

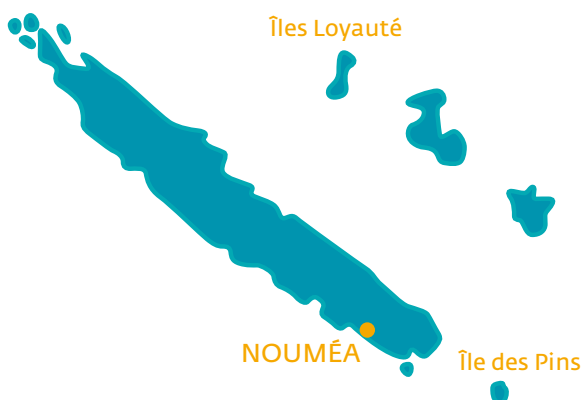
0 300 600 km



1 NOUVELLE-CALÉDONIE

1 : 5 000 000

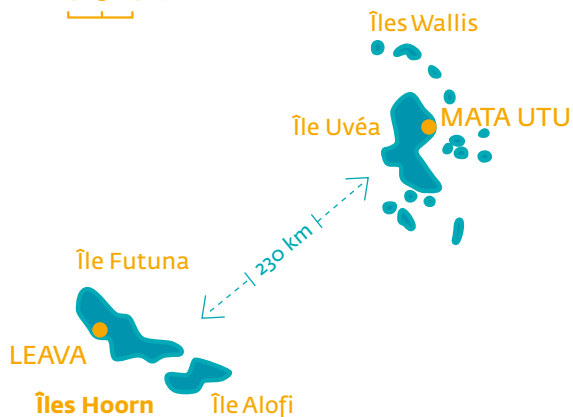
0 50 100 km



3 WALLIS-ET-FUTUNA

1 : 1 000 000

0 5 10 km



COORDONNÉES DU SIÈGE IEOM

Direction

Contact : direction@iedom-ieom.fr

Établissements de Crédit, Etudes monétaires

Contact : banques@iedom-ieom.fr

Balance des paiements

Contact : bdp@iedom-ieom.fr

Entreprises, Cotation et Refinancement

Contact : entreprises@iedom-ieom.fr

Particuliers, Moyens de Paiement et Fichiers

Contact : particuliers@iedom-ieom.fr

Publications

Contact : publications@iedom-ieom.fr

Monnaie Fiduciaire

Contact : monnaie-fiduciaire@iedom-ieom.fr

Gestion, Contrôle budgétaire et Contrôle interne

Contact : gestion@iedom-ieom.fr

Siège social de l'IEOM :

Le siège social est situé dans les locaux du groupe Agence Française de Développement (AFD)
5, rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 12
tél : (33) 1 53 44 41 41
fax : (33) 1 43 47 51 34
contact@iedom-ieom.fr
www.iedom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction

Yves BARROUX

Editeur

IEOM

Coordination IEOM

Jérôme PRESZBURGER et Esther SERINGOT

Direction artistique & graphisme

Agence le troisième pôle : www.letroisiemepole.com
Sonia MUSNIER, assistée de Nathalie MENET, Patrick PALETA et Mélanie HILAL-MAXIN

Achevé d'imprimer : juin 2008 – Dépôt légal : juin 2008
par IMB - 7 rue de la Résistance, 14400 Bayeux

ISSN 1635-2262

Photographies

02 - Destination Iles Loyauté (DIL)	15 - Didier SIMON (IEOM)	47 - Délégation de la Polynésie française
05 - Bernard RATAFIKA (IEOM)	16 - Agence de Développement de la Culture Kanak (A.D.C.K)	60 - Laurent FAKHOURY (IEOM)
08 - Délégation de la Polynésie française	22 - Didier SIMON (IEOM)	64 - Destination Iles Loyauté (DIL)
09 - SIC	37 - Enercal	67 - Eddy LINE
11 - Destination Iles Loyauté (DIL)	39 - Laurent FAKHOURY (IEOM)	70 - Destination Iles Loyauté (DIL)
13 - GIE Tourisme Province Nord	43 - Goro Nickel	





5 rue Roland Barthes — 75598 Paris cedex 12
Tél : (33) 1 53 44 41 41 - Fax : (33) 1 43 57 51 34
contact@iedom-ieom.fr